

AVASCOPE

Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés
du Groupe TOTAL

Bulletin de Liaison

EDITORIAL

n° 49 JUIN 2006

TURBULENCES DES MARCHES D'ACTIONS !

Difficile de soutenir l'actionariat en période aussi agitée de la Bourse. Depuis un mois il y a de fortes turbulences sur les marchés d'actions ! On redoute l'inflation qui réduirait les résultats 2006 des entreprises. Les valeurs pétrolières « piétinent » depuis septembre dernier. L'action Total avait alors atteint 228 € et ce 13 juin elle était à 47€ (188€ le nominal ayant été divisé par 4 le 18 mai). Echec à ce jour ! Avec le record des profits de Total à 12 milliards d'€ en 2005, on rêvait d'une envolée de l'action en janvier. Echec là aussi !

Même échec pour les 4 autres majors puisque leurs actions baissent aussi depuis un an. La confiance n'est plus de mise. Certains analystes sont déçus de la baisse des productions de Total en 2005 et au 1^{er} trimestre 2006, car Total a annoncé une croissance de 4% l'an d'ici 2010. Difficile donc de comprendre et d'anticiper. Alors patience pour ceux qui doivent bloquer cette épargne salariale encore quelques mois.

Car les fondamentaux demeurent. La demande d'hydrocarbures augmente et les réserves fossiles ne sont pas durables. De plus, les investissements, certes insuffisants, augmentent (p.2). Total a annoncé que les futurs développements fourniront un supplément de production de 500 000 bep/j dès 2008 – (2,5 millions bep/j en 2005). Faudra-t'il attendre un an et demi avant que l'action remonte ? Qui peut le prévoir ?

En attendant l'AVAS qui a été la 1^{ère} association d'actionnaires salariés fêtera ses 20 ans en octobre prochain. Elle poursuit son chemin quasi monastique ! Elle a participé aux AG (p.4&5) en y apportant un peu d'animation grâce aux questions écrites et orales. Si l'activisme des actionnaires responsabilise les entreprises (p.17), alors l'AVAS se veut activiste !

Certes, les pouvoirs des fonds de gestion demeurent dans les mains du Président ; ainsi toutes les résolutions

agréées par le CA ont été votées. Les salariés de Total ont proposé 2 résolutions en faveur d'une indépendance de la moitié des administrateurs et d'un 2^{ème} salarié au CA. Elles ont obtenu 36% des voix, mais le bon sens les fera adopter à long terme.

L'AVAS soutient aussi la FAS dans son lobbying sur le projet de loi sur « la participation et l'actionariat salarié ». Ce projet doit passer prochainement en Conseil des Ministres, puis à l'Assemblée et enfin au Sénat à la rentrée. Le projet nous parle de participation élargie aux PME, de patriotisme économique, d'actions gratuites, de droit de vote des salariés en AG, de formation, de FCPE dirigés exclusivement par des salariés élus et d'exempter la contribution de 11% sur les gains des cessions inférieures à 15000 €. Cette loi va afficher des avancées, c'est sûr ; il faudrait encore que les parlementaires acceptent les amendements que propose la FAS (p.11). Saluons le bon sens qui a conduit à un exploit de gouvernance chez Vinci en sanctionnant les excès du Président (p.17).

Evènement pour l'AVAS. Notre association a rencontré le futur Directeur Général de Total, Christophe de Margerie ; il prendra son poste en janvier prochain. C'est Thierry Desmarest qui l'a annoncé le 12 mai à l'AG ; lui même restera alors Président du CA .

Christophe de Margerie est chaleureux et il séduit par sa quiétude sur la pérennité de Total. Son enthousiasme est communicatif ! Il a bien noté la régression de l'action Total mais il est confiant dans la croissance des productions grâce aux projets en cours. Nous lui avons fait quelques suggestions de bonne gouvernance (p.3) car tout actionnaire de Total est co-proprétaire de l'entreprise et à ce titre est concerné par la stratégie des dirigeants. Il nous a semblé convaincu.

Jean René Marabelle, Président de l'AVAS

SOMMAIRE du N° 49

Edition par e-mail et tirage papier réservée aux seuls Adhérents et Sympathisants

p. 2 : Rapport sociétal & environnemental 2005
p. 3 : L'AVAS a rencontré le DG de Total
p. 4 : Compte rendu de l'AG de Elf Aquitaine
p. 5 : Compte rendu de l'AG de Total
p. 5 : Compte rendu de l'AG de Sanofi-Aventis
p. 7 : Données financières sur Total et les majors
p. 8 : Stabilité dans le paysage pétrolier
p. 8 : Politique pétrolière

p. 9 : L'Actionariat salarié en chiffres
p. 9 : Projet de loi sur la Participation
p. 11 : Amendements FAS pour l'Actionariat Salarié
p. 12 : A propos de gaz
p. 14 : Extraits de presse
p. 17 : L'activisme responsabilise les entreprises
p. 19 : Futur du pétrole : des expressions trompeuses
p. 19 : Augmentation de capital, comparaison 2004-2006

L'avant propos du Pdt Thierry Desmarest

TOTAL en 2005

Chiffre d'affaires : **143 G€**

Résultat opérationnel net (RON) ajusté des secteurs : **11,9 G€**

Investissements bruts : **11,2 G€**

Effectifs : **112 877 dans 130 pays**

Production d'hydrocarbures : **2 489 kbep/j**

Liquides : **1 621 kb/j**

Gaz : **4 780 Mpc/j**

Réserves prouvées d'hydrocarbures : **11 106 Mbep**

Liquides : **6 592 Mb**

Gaz : **24 750 Gpc**

Capacité de raffinage (4) : **2 700 kb/j**

Nombre de stations-service : **16 976**

Chiffre d'affaires Chimie : **22,3 G€** (46 % chimie de base, 29 % Spécialités, 25 % Arkema)

Total a dégagé un bénéfice de 12 milliards d'euros en 2005. Que répondez-vous à ceux qui critiquent ces profits records ?

TD - Nos résultats ne tiennent pas seulement à l'envolée des cours du pétrole, ils sont aussi le fruit du travail de nos équipes dans les trois branches du Groupe. Ils récompensent notre expertise, la diversité de nos implantations internationales et nos choix d'investissements. La taille et la solidité financière de Total nous donnent le poids nécessaire dans un secteur dominé par les compagnies nationales des grands pays producteurs. Ils sont les garants de notre indépendance stratégique et de notre pérennité.

À quoi servent les résultats de Total, à enrichir ses actionnaires ou bien à investir, et qu'en est-il pour les salariés du Groupe ?

TD - Notre priorité est de développer chaque année de nouveaux projets rentables pour poursuivre la croissance de nos productions dans nos différents secteurs d'activité. L'effort d'investissements du Groupe est passé de 8 à 13,9 milliards de dollars entre 2002 et 2005 et il est prévu de le maintenir proche de ce niveau ces prochaines années.

La part des profits allouée à nos actionnaires sous la forme de dividendes et de rachats d'actions leur a assuré en 2005 un retour d'environ 6 %, soit un niveau en ligne avec les attentes du marché ; c'est l'opportunité pour nous de les fidéliser et de les remercier de la confiance qu'ils placent en Total.

Nos salariés en profitent eux aussi puisque 80 000 d'entre eux sont actionnaires du Groupe, dont ils possèdent près de 3,75 % à la fin du premier trimestre 2006. Et la politique de rémunération et d'avantages sociaux de Total les associe à notre performance économique.

De leur côté, les habitants des pays dans lesquels vous travaillez tirent-ils avantage de la hausse des prix des hydrocarbures ?

TD - Cette question est d'autant plus importante pour Total que deux tiers de notre production de pétrole et de gaz proviennent désormais de pays non OCDE. Notre présence doit avoir des retombées locales concrètes. Nous veillons à apporter de l'activité sur place sous forme d'emplois, d'achats de biens et de services, de formation, de transferts de technologie. Par ailleurs, notre activité génère pour les pays hôtes des revenus importants dont le bon emploi est pour eux un enjeu

majeur. Notre secteur Amont acquittera près de 11 milliards d'euros d'impôts au titre de 2005 ; c'est pourquoi nous sommes favorables à une information fiable sur ces paiements. L'*Extractive Industries Transparency Initiative* (EITI) à laquelle participe Total commence à porter ses fruits, et nous aidons actuellement à se préparer plusieurs pays qui ont décidé de rendre publiques leurs recettes pétrolières. En parallèle à cette démarche, le Code de conduite de Total rejette la corruption sous toutes ses formes et nous veillons à accorder nos pratiques avec ce principe.

Avec le soutien de partenaires associatifs et en accord avec les autorités locales, nous menons de nombreuses actions au profit des communautés voisines de nos installations.

Nous y avons consacré 90 millions d'euros en 2005, dont 73 millions pour des pays hors OCDE. Elles portent sur l'éducation, la santé, le soutien à l'agriculture, l'aide à la création d'entreprises... Parmi nos opérations récentes, je voudrais citer l'accord signé en 2005 avec l'Institut Pasteur pour promouvoir dans différents pays la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies infectieuses.

Depuis deux ans, l'offre de pétrole et de gaz a du mal à suivre la demande. N'est-ce pas le signe qu'il faut préparer l'après-pétrole ? Que fait Total pour cela ?

TD - L'évolution de l'équilibre énergétique mondial demandera du temps. Pour encore plusieurs décennies, les hydrocarbures vont continuer à couvrir 60 % et plus des besoins. Mais le rythme très élevé auquel progresse actuellement la demande de pétrole risque de nous rapprocher trop vite du moment où, pour des raisons géologiques, la production mondiale va atteindre son plafond. Discipliner la consommation mondiale, notamment par la recherche d'une meilleure efficacité énergétique, et concentrer l'utilisation du pétrole sur les transports et la pétrochimie, c'est se donner le temps de trouver des alternatives, indispensables à terme.

Tout en veillant à maîtriser ses propres consommations énergétiques, Total contribue par ses investissements et sa capacité d'innovation à développer des ressources non conventionnelles, réserves situées par très grands fonds et pétroles ultra-lourds. La part du gaz, et en particulier du gaz naturel liquéfié, dans nos productions va par ailleurs augmenter.

En quoi Total contribue-t-il à diversifier l'offre énergétique et à développer les énergies renouvelables ?

TD - Aujourd'hui, Total est un des leaders européens des biocarburants ; nous avons aussi une présence assez bien

établie dans le domaine du solaire, et dans celui de l'éolien où nous avons été retenus pour lancer un nouveau projet de 90 MW dans le Sud de la France. S'agissant de l'avenir, un programme de 500 millions d'euros sur cinq ans a été décidé en 2005, il concerne les énergies renouvelables ainsi que les nouvelles technologies de l'énergie telles que la pile à combustible et les procédés de production de carburants à partir de gaz de synthèse ou de la biomasse.

L'avenir énergétique passe par le recours à des sources d'énergie plus variées et par une évolution des procédés.

Nous y apportons notre capacité à développer à l'échelle industrielle des solutions techniques nouvelles.

Vous avez souligné le rôle majeur que les hydrocarbures vont continuer à jouer. Mais les émissions de gaz à effet de serre liées à leur usage ne sont-elles pas une grave menace pour le climat ?

TD - Concilier l'usage des hydrocarbures et la préservation du climat est un défi majeur qui appelle une réponse à l'échelle planétaire. La conférence des Nations unies tenue fin 2005 à Montréal sur ce thème a fait apparaître certains signes encore ténus de convergence, même si les seuls pays à s'imposer une réelle discipline au titre du protocole de Kyoto sont pour l'instant les membres de l'Union européenne.

Total a poursuivi en 2005 son effort de maîtrise des émissions. Nos axes privilégiés de progrès sont l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos procédés et, dans l'Amont, l'arrêt du torchage des gaz associés à nos productions.

Nous travaillons activement sur le thème du captage et du stockage géologique du dioxyde de carbone et participons à plusieurs projets coopératifs en ce domaine, dont un pilote industriel récemment lancé sur notre site de Lacq.

La production, le stockage et le transport des produits pétroliers et chimiques ne sont pas exempts de risques. Où en est la politique de Total en matière de sécurité industrielle ?



TD - Notre démarche associe une analyse précise des risques technologiques à une culture de sécurité qui doit devenir pour chacun comme un réflexe. La sécurité des personnes, l'intégrité de nos installations et la maîtrise de nos opérations logistiques sont trois conditions préalables de notre performance industrielle. Nous avons fait beaucoup de progrès depuis cinq ans, cependant il reste du chemin à parcourir. Notre ambition est de faire partie des sociétés de référence en matière de sécurité.

Les sociétés multinationales ne devraient-elles pas s'engager plus directement en faveur des droits de l'homme ?

TD - La responsabilité de les garantir appartient en premier lieu aux États. Mais les entreprises peuvent, par leur manière de se comporter sur le terrain, inciter au respect et à la promotion des droits de l'homme. Dans les pays où ces droits sont menacés, nous nous devons d'être particulièrement vigilants et nous entretenons à cette fin, dans toute la mesure du possible, des canaux de communication avec la société civile et avec les communautés locales.

L'AVAS A RENCONTRE LE FUTUR DG DE TOTAL

La veille de l'Ascension, Christophe de Margerie, le DG Exploration Production qui deviendra DG du Groupe en janvier prochain a accepté de rencontrer MM Massie, Marabelle, Perrodon et Chasseguet de l'AVAS pour un long et riche entretien sur le futur de l'EP de Total. Il était accompagné de son Directeur Financier, du Directeur des Engagements sociaux (et Epargne salariale) et d'une représentante de la ComFi. L'AVAS ainsi honorée, l'a remercié chaleureusement.

Résumé de l'entretien :

Les investissements de l'EP portent sur des durées de plus de 20 ans ; c'est donc dans la durée que le DGEP analyse l'activité de TOTAL avec les préoccupations actuelles mais en réfutant toute inquiétude sur le futur.

Lors de l'International Oil Summit d'avril à Paris « Beyond old petroleum practices » : CdM a exposé sa stratégie de partenariat avec les compagnies nationales (NOC's) des Etats producteurs. Avec les NOC's, il veut améliorer le partage - de la gestion du risque industriel, - des technologies que les experts de Total perfectionnent, - des efforts de R&D, - des projets dans l'aval et en chimie, et - de la formation (en créant des universités pour former l'encadrement local).

Tout cela afin de contribuer au développement durable des pays hôtes.

Selon l'AVAS, si Total affichait davantage son partenariat avec les NOC's qui possèdent 74 % des réserves, cela corrigerait l'idée répandue dans le grand public que les

majors « pillent les ressources des pays hôtes et contrôlent les prix du brut ».

En cette période de demande croissante et de prix élevé du baril, le coût des équipements et des services (engineering inclus) augmentent. Le DGEP est, de plus, attentif à l'évolution possible de la fiscalité selon les pays pour calculer la rentabilité des nouveaux projets. L'économie d'un projet est maintenant estimée à partir d'un baril à 40 \$ avec des variantes jusqu'à 60 \$. (Info confirmée par Th Desmarest sur France Info le 13 juin). Il nous a exposé sa détermination à contenir les coûts de production à 8.5 \$/bl. Nous sommes sensibles à ses démarches et nous les soutiendrons.

Nous avons félicité le nouvel élu du CA ; notre association lui a suggéré quelques avancées.

▸ L'AVAS, via sa fédération FAS, défend davantage de démocratie actionnariale dans le projet de « loi sur la Participation et l'Actionnariat Salarié » : des actions gratuites à chacun (2000€) dans le PEG, le maintien à 5 ans du blocage avec avantages fiscaux, des conseils de surveillance des FCPE où votent seuls les salariés élus ainsi que la restitution aux salariés de l'exercice du droit de vote aux AG, voté en 1988. L'actionnariat salarié

favorise le patriotisme économique ; il peut s'opposer à la prise de contrôle par une société hostile !

Le baromètre qui fut joint de BNP Paribas sur l'épargne salariale souligne les divergences de perception entre salariés et dirigeants.

▸ Les retraités pourraient être des relais d'opinion à condition qu'un magazine trimestriel les associe aux réalisations de TOTAL ; ils souscriraient davantage aux augmentations de capital.

▸ réduire les rachats d'action

▸ Rendre l'AG annuelle moins « mono-tone » avec davantage d'intervenants; nous verrions bien, sur le podium, un Président parler de la stratégie et des comités du CA, le DG exposer les réalisations de l'année passée, le DF rendre compte des résultats et les Directeurs de branche répondre aux questions écrites et orales, eux aussi. Cela se fait déjà dans plusieurs AG !

Enfin, l'AVAS a salué la facilité de CdM à exprimer ses émotions avec une chaleur communicative et avec enthousiasme. Cela devrait favoriser la réussite de ses initiatives dans son prochain poste de Directeur Général de Total, nous en sommes maintenant persuadés.

Jean-René Marabelle

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE ELF AQUITAINE 10 MAI

Le mercredi 10 mai s'est tenue dans l'auditorium de la tour Coupole à la Défense l'Assemblée Générale d'Elf Aquitaine, présidée par Thierry Desmarest, assisté de Robert Castaigne et de 2 scrutateurs. Environ soixante personnes assistaient à cette AG, à laquelle étaient présents ou représentés 114 actionnaires ; le principal actionnaire étant bien sûr Total qui détient 99,5 % des actions d'Elf Aquitaine.

L'AG d'Elf Aquitaine s'est tenue avant celle de Total, en lien certainement avec le spin off d'Arkema, qui est aussi filiale d'Elf Aquitaine. A noter également que les actionnaires d'Elf présents à l'AG ont eu droit au même jeton de présence (10 €) que ceux de Total, l'égalité de traitement étant ainsi rétablie. Demande faite en 2005.

Le Président rappela d'abord les faits marquants :

Concernant l'Amont, les résultats ont été portés par l'augmentation du prix des hydrocarbures et la maîtrise des coûts techniques. Hors effets prix et ouragans, la production d'hydrocarbures est stable et l'on note des avancées significatives dans la préparation de la croissance long terme.

L'activité Aval a été marquée par une forte augmentation des marges de raffinage et une bonne résistance des activités de distribution, ainsi que par le lancement d'un important programme d'investissements (conversion et désulfuration).

Dans la Chimie, on observe des résultats en progression dans tous les secteurs et la préparation du spin off d'Arkema.

Les réserves prouvées et probables du Groupe sont de 22 ans, de l'ordre de 20 Gbep, avec un positionnement

majeur sur la plupart des bassins en croissance. Les pays où elles représentent plus de 1 Gbep sont : Canada, Venezuela, Norvège, Nigeria, Angola, Emirats Arabes Unis, Kazakhstan, et entre 500 Mbep et 1 Gbep : Espagne, Qatar, Congo, Indonésie, Yemen. (NDLR : notons que 2 pays nouveaux apparaissent dans cette liste par rapport à l'an dernier : le Canada et le Yemen, ce qui traduit bien l'amélioration des réserves).

A l'horizon 2010, Total produira dans 32 pays. L'Europe, toujours plus gros producteur en 2005, va décliner, surtout en Angleterre ; tandis que de forts développements sont à venir en Afrique, Moyen-Orient et Asie. Des augmentations de production sont aussi prévues dans les 2 Amériques, en Russie et en Asie centrale. Les investissements seront de 14 G€ en EP.

On est sur un rythme d'investissement, en forte hausse, de 1G€ par an dans le raffinage, avec pour objectifs de produire davantage de carburants et moins de fioul et d'adapter l'outil à des pétroles plus lourds et plus sulfureux. Parmi les principaux projets : un hydrocraqueur en Normandie et un en Espagne, un coker aux USA et des unités de désulfuration à Donges et à Lindsey

Concernant la Chimie, le Président a parlé du spin off d'Arkema, rappelé les principales données concernant cette opération et l'entreprise (Chiffre d'affaires de 5,7 G€ pour grande partie en Europe, 25% en Amérique du Nord et 20% dans le reste du monde), en soulignant la qualité du management et l'objectif stratégique d'amélioration de la rentabilité.

En ce début 2006, à signaler notamment l'entrée de

Total sur le champ de Sulige en Chine et sur le champ de Tahiti aux USA.

Le Directeur Financier a, ensuite, présenté les principaux résultats financiers et expliqué l'opération Arkema. Pour la première fois, cette année, les comptes sont établis selon les normes IFRS.

Par rapport à 2004, l'année 2005 a été marquée par un prix moyen du Brent de 54 \$/bl contre 38 \$/bl et une augmentation de 25% du prix des produits vendus. Il en ressort :

- Produit des ventes + 25 % à 102,6 G€
- RESOP + 43 % à 20,9 G€
- Résultat net consolidé + 15 % à 11,2 G€
- Dividende par action porté de 5,4€ à 6,48 €(+20%)

La parité de 1 action Arkema pour 15 actions Elf fut ensuite expliquée : les intérêts d'Elf dans Arkema sont regroupés dans une filiale 100% Elf : SDA et représentent environ 30% en valeur d'Arkema (il fut plus tard rappelé, en réponse à l'une de mes questions, que l'essentiel de la valeur d'Arkema se trouve aux USA et que, en 2000, ces actifs avaient été rattachés aux filiales américaines pétrolières avec paiement à Elf d'une 'fair value' représentant 70% de la valeur d'Arkema), opération qui s'avère aujourd'hui favorable aux actionnaires d'Elf. Le nombre d'actions Elf est de 270 millions, celui d'Arkema

est de 60 millions, d'où la parité d'échange égale à $0,3 \times 60 / 270 = 1/15$.

Après que le Commissaire aux Comptes eut certifié les comptes, on passa aux questions écrites et orales.

A cette occasion, il fut précisé que les fonds propres d'Elf avaient fortement augmenté à 42,2 G€ l'endettement avait baissé à 7,8 G€ et que la trésorerie brute consolidée était de 24,3 G€; ce qui a conduit certains actionnaires à demander pourquoi Elf n'était pas associé aux nouveaux développements comme Total, le rendement de tels investissements (40%) étant supérieur au rendement (3%) servi par Total pour rémunérer la trésorerie d'Elf utilisée en central.

Bernard Butori

NDLR : A un actionnaire demandant une offre publique de retrait de la cotation d'Elf, comme pour Petrofina, il fut opposé que 1674 détenteurs peuvent conserver leurs stock options jusqu'à sept 2009 avant de les lever!

MM Weymuller et Guilbaud sont administrateurs d'Elf; MM Desmarest et Castaigne ont été reconduits administrateurs pour 3 ans, ainsi que deux banquiers. L'AVAS a voté, à main levée, contre l'élection de ces 2 derniers car l'un était absent et l'autre n'a pas présenté son action au CA ; pourtant chacun perçoit 28 600 € de jetons de présence annuels.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE TOTAL 12 MAI



Question Orale de Bernard Butori

Le prospectus Arkema indique, en page 118, que le Conseil d'administration d'Arkema comprendra une majorité d'administrateurs indépendants et il définit les critères d'indépendance. Total entend ainsi doter Arkema

d'un Conseil d'administration répondant aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Il nous est présenté aujourd'hui une résolution A qui définit des critères de non indépendance et prévoit que le Conseil d'administration de Total ne puisse comporter à

terme plus d'une moitié d'administrateurs non indépendants. Cette résolution est en fait très similaire à ce que Total prévoit pour Arkema, elle semble même légèrement moins contraignante.

On ne comprend pas alors pourquoi le Conseil d'administration de Total ne l'a pas agréée. **Ce qui est bon pour Arkema ne le serait-il pas pour Total ?**

En fait, cette résolution nous est présentée par le Comité d'entreprise de Total dans le cadre de la loi des Nouvelles Régulations Economiques. Le comité a adopté ce projet de résolution le 23 mars. L'avis de convocation à notre assemblée générale, diffusé à partir du 19 avril, présente cette résolution comme non agréée par le Conseil d'administration.

Or, à notre connaissance, entre le 23 mars et le 19 avril, aucun conseil d'administration ne s'est tenu. Dans ces

Aperçu sur la séance des questions-réponses de l'AG

Le président a commencé par répondre, d'un ton un peu monocorde, aux questions écrites qu'il a estimé trop nombreuses et surtout trop longues et trop complexes. Moralité, à l'avenir préparer des questions courtes et simples. Une recommandation également valable pour l'oral.

La séance des questions orales s'est déroulée normalement, sans débordement particulier, la situation d'Arkema gardant la vedette.

Un actionnaire, vedette d'un grand nombre d'AG de sociétés du CAC40, a relevé les non dits du président dans son allocution, soulignant notamment : la baisse des productions et des réserves d'huile. C. de Margerie lui a fait observer qu'il fallait considérer la situation sur plusieurs années et que les résultats de 2005 étaient affectés par l'effet de la hausse des prix du brut sur les contrats « buy back ». Sur un point voisin, le président, répondant à une question écrite d'AVAS a noté que si les coûts techniques, une notion assez subtile, avaient augmenté au cours du dernier exercice de 8,0 à 8,5 \$/bep (cf le rapport Assemblée général mixte p 10), il était nettement inférieur à celui de nos concurrents qu'il évalue à 12 \$/bep.

Sur la situation pétrolière générale TD, tout en se montrant plutôt optimiste en rappelant le rapport, pourtant critiquable, des 40 années de production, a insisté sur la nécessité de se montrer économe en matière d'énergie, qu'il fallait réserver l'usage du pétrole à ses usages non substituables comme le transport et la chimie (ce que Rutman avait noté il y a quelques années).

Le président a précisé l'engagement du groupe dans les sables bitumeux de l'Athabasca dans le cadre de ses deux associations avec Surmont et Deer Creek, chacune devant produire de l'ordre de 200 Kbj au début des années 2010.

Sur la situation politique en Amérique latine, C. de Margerie s'est montré relativement optimiste pour la Bolivie, la situation étant jugée « plus embêtante » côté Venezuela. Dans ces deux pays, « on discute ».

conditions, comment les administrateurs ont-ils pu se prononcer ?

Ou bien est-ce à dire que toute résolution n'émanant pas du Conseil d'administration est par définition réputée non agréée, ce qui poserait quand même un problème de démocratie interne ?

Cette résolution A est très intéressante, elle va dans le sens d'une meilleure gouvernance d'entreprise, ce qui explique qu'elle soit soutenue par des cabinets de conseil aux investisseurs comme Proxinvest ou l'Institutional Shareholders Services. Elle est aussi conforme aux principes de l'Association Française de Gestion, qui en fait état.

Cette résolution A, qui vise à assurer une meilleure indépendance du Conseil d'administration, a trouvé un écho favorable de 36%, auprès des actionnaires.



Le président a fait état de l'avancement du projet de construction d'une raffinerie pour le traitement des bruts lourds en Arabie Saoudite ; la signature devrait être proche (elle a été réalisée quelques jours plus tard).

Concernant les énergies renouvelables T. Desmarest a rappelé les efforts du groupe dans les biocarburants (bioester essentiellement) avec possibilité de financement dans de nouvelles distilleries quand ces entrepreneurs le souhaiteraient, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, que dans l'éolien et le photovoltaïque. Une nouvelle usine de fabrication de panneaux solaires va être construite à Toulouse. Un projet de pilote pour l'utilisation des courants marins est en discussion.

Au sujet d'AZF, le président s'est montré très réservé sur le rapport d'expert, faisant état de profondes divergences et recommandant une grande prudence sur le sujet.

La scission d'Arkema a fait l'objet de nombreuses interventions, le plus souvent critiques. Après avoir rappelé les modalités et les raisons de l'opération, le président a estimé la valeur de l'entreprise à 1,2 – 1,9 G € ce qui devrait donner un cours de l'action autour de 30 € (moins de 20 € pour certains analystes). Le cours de Total pourrait enregistrer, à la suite de cette séparation, une

baisse de l'ordre de 5%. Mais l'opération se faisant le même jour que le découpage de l'action en 4 et de l'attribution du dividende, l'analyse sera plutôt complexe.

La direction financière estime que le cours de l'action Total devrait rapidement effacer les effets de l'opération. Quant au cours d'Arkema, le marché décidera...

La scission a été adoptée par 85, 95% des votants.

Les questions récurrentes sur les rachats d'action, l'attribution d'actions gratuites ou l'indépendance des administrateurs, ont reçu les réponses habituelles : pas de mise en cause.

Résolutions

Toutes les résolutions présentées par le CA ont été largement adoptées. Les deux résolutions présentées par le CE amont et le FCP Total Actionnariat France et non retenues par le CA, en particulier la seconde demandant

un 2^{ème} poste d'administrateur pour les actionnaires salariés, n'ont obtenu que 36 et 18%.

Les résolutions concernant l'approbation des comptes ont été approuvées à 98%, celles appelant au renouvellement des membres du CA à quelque 77 – 79% pour les représentants des deux principales banques, à 92% pour d'autres. La nomination C. de Margerie (54 ans) au poste d'administrateur, 86%, étant précisé que le DG de l'E&P exercera la charge de DG dans un an, TD ayant manifesté le désir de prendre un peu de recul.

Rien n'a été annoncé concernant une modification du CA, notamment l'éventualité d'une séparation direction et Comité de surveillance, à l'instar de ce qui avait été fait à titre transitoire dans le groupe Air Liquide, dont TB est administrateur.

Alain Perrodon

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE SANOFI-AVENTIS LE 31 MAI

Le carrousel du Louvre était comble pour assister au traditionnel exposé des comptes 2005 du numéro trois mondial de la pharmacie. A cette occasion Jean François Dehecq, 66 ans, a annoncé qu'il prendrait la présidence du CA en janvier prochain et grâce à une modification des statuts adoptée lors de l'assemblée, il conservera ce poste jusqu'en 2010. En janvier, Gérard Le Fur deviendra Directeur Général. Voilà, comme chez Total, un passage de relais en douceur à la tête de la société. . Sue 126 médicaments actuellement en développement, 56 sont en phases II et III avancées de recherche. De ceux là, 10 dossiers devraient être déposés devant les autorités de santé d'ici 2008 et 10 autres à moyen terme. Entendu à l'AG : « Le dividende a progressé de 130% en 5 ans. Les 15 premiers médicaments du Groupe sont en progression de 14%. Nous

sommes en train de relancer la croissance des vaccins, +27%. On ne se bat pas contre les génériques mais contre les copies de nos médicaments lancées avant l'expiration des brevets. A peine 20 % de la population a accès aux soins. »

Stock options : à JF. Dehecq ont été attribuées 250 000 et à G. Le Fur 150 000 au prix de 70 € exerçables en 2009. Actionnariat salarié : un plan Action 2005 a été proposé en novembre à 78 % des salariés ; 23 000 salariés représentant 27% ont souscrit 2 038 000 actions, soit 110 millions d'euros.

NDLR : regrettons qu' aucun actionnaire n'ait déposé de questions écrites. Aucune réaction au versement exorbitant de 19 millions d'€ de rémunérations en 2004-2005 versé à Igor Landau !

Le cours de l'action a « stagné » sur un an autour de 70 €

QUELQUES DONNEES FINANCIERES SUR TOTAL ET LES MAJORS

En 2004, la répartition mondiale de la production d'hydrocarbures et des investissements était :

Production , majors 14% - NOC's 50% - autres 36%

Investis., majors 23% - NOC's 32% - autres 45%

Les majors investissent davantage que les compagnies nationales, (NOC's). A l'évidence, il est nécessaire d'encourager les partenariats de Total avec les NOC's ; le Président Desmarest le déclare souvent en conférences mais selon l'AVAS cette volonté devrait être affichée dans le grand public et par le gouvernement.

A fin 2005, les liquidités des majors en milliards \$ (G\$) et leur taux d'endettement (en %) étaient : Exxon = 32 et (-23%) ; BP = -1,5 et (14%) ; Shell = 7,4 et (-4%) ; Chevron = 15,3 et (-4%) ; Total = 8,2 et (32%). Exxon est bien le major qui détient le maximum de liquidités et est le moins endetté !

Total est la 4^{ième} compagnie pétrolière privée ; elle est la 1^{ère} capitalisation boursière de la zone euro et la 15^{ième} capitalisation mondiale.

L'action Total a sur performé depuis fin 2000 par rapport aux 4 autres majors. Cependant depuis fin septembre dernier (228€=57x4), l'action a baissé à 48€ le 19 juin . Celle des 4 autres majors a également baissé alors que les bénéfices de 2005 ont atteint des records historiques pour tous les majors !

Difficile d'en expliquer les causes, chacun ayant sa version !! Pour Total une explication a été donnée par un expert. Total annonce depuis quelques années une croissance de la production de 4%/an d'ici 2010. Or elle a baissé en 2005 et aussi au 1^{er} trimestre. D'où la déception des analystes. Une remontée de l'action devrait alors attendre la mise en production des projets de développement en cours !!

Le rachat d'actions : il a été de 3,4 G € en 2005. Total rachète 2 à 3 % du capital chaque année. Total annonce régulièrement qu'il s'agit d'une variable d'ajustement et que tous les majors rachètent des actions. Pourtant Exxon en a racheté moins que les autres et son action a moins baissé ! Total dit aussi être prêt à investir davantage si d'autres projets rentables se présentent ! *Selon l'AVAS*

cette méthode de rachat est destructrice de valeur du groupe et contraire au développement durable des ressources !

Les projets en cours, comment estimer leur rentabilité ? Difficile de deviner l'évolution du brut dans les années à venir et d'anticiper l'évolution de la fiscalité des Etats. Les projets sont maintenant estimés avec un baril à 40 \$ et avec des sensibilités en plus jusqu'à 60\$ ou en moins. Il y a 40 de réserves de pétrole à consommation constante ; avec une consommation qui croît de 2%/an, il n'y aurait que 20 ans ! (confirmé par Th Desmarest à France Info le 13 juin).

La question est : comment les Etats et les Sociétés d'engineering vont se partager la manne pétrolière ; le

Nigeria perçoit déjà 78 % de taxes et la Grande Bretagne vient de les augmenter de 10 %.

A fin du 1^{er} trimestre 2006, la trésorerie de Total était de 15 G€ et la part de Sanofi en portefeuille (trésor de guerre !) de 14,4 G€ La dette inf à un an était de 12,7 G€ et la dette sup à un an de 13 G€; la dette totale était donc de 25,7 G€ et la dette nette de (25,7-15) 10,7€ Les fonds propres étant de 41 G€, le taux d'endettement était alors de (10,7/41) 26% ; en baisse depuis fin 2005.

Pourquoi ne pas racheter des indépendants ? En fait il est trop tard car la bourse a fait monter leurs cours et leur PER est de 15 à 20. Celui de Total est de 10.

Source : conférences d'experts financiers

Jean-René Marabelle

STABILITE DANS LE PAYSAGE PETROLIER

Le supplément annuel du PIW paru le 12.12.05 concernant le classement des 50 premières sociétés pétrolières, d'après les données de l'année 2004, montre peu de variations par rapport à l'exercice précédent (cf. Avascope n°46. Juin-Juillet 2005).

Les sociétés nationales des grands pays producteurs (SN) et les supermajors (SM) se partagent toujours à égalité les 10 premières places avec des changements mineurs. Chez les premières, PDVenezuela prend la 5^{ème} place à la NIOC iranienne, tandis que chez les SM BP se substitue à RShell, dont c'était l'année horrible, en 4^{ème} position.

En ce qui concerne les réserves de brut, le vrai capital de ces sociétés, peu de changements également. A noter plus particulièrement la première place de Lukoil avec 16 Gb, chez les SM, devant Exxon Mobil (11,6 Gb) et BP (10Gb). Chez les SN la Saoudi Aramco tient toujours la tête avec 262 Gb, devant la NIOC (132 Gb) et la Koweit PC (89 Gb), cette dernière valeur ayant été récemment mise en doute.

Si SA et NIOC occupent toujours les deux premières places pour la production, Exxon Mobil arrive en cinquième position avec 2,57 Mbj, devant BP (2,53 Mbj) et RD Shell (2,33 Mbj).

En matière de gaz, Gazprom, en 24^{ème} position dans le classement général occupe fermement la première place pour la production, avec 525 G.m³, devant les 3 SM Exxon M, RShell et BP, dont les productions se tiennent dans la fourchette 98-85 G.m³ et la NIOC (83 G.m³).

Situation un peu différente pour les réserves. Si Gazprom tient toujours la vedette avec 32 T.m³, le géant russe est suivi d'assez près par la NIOC (27 T.m³) et la Qatar PC, 18 T.m³, les SM mentionnés ci-dessus restant dans la gamme 1,6 à 1,1 T.m³.

On le voit les rapports entre réserves et production, dans les liquides comme dans les gaz, deviennent toujours aussi tranchés entre les deux grandes familles de sociétés.

Alain Perrodon

LES SUBTILITES DES VARIATIONS DES PRIX DU BRUT SUR LA PRODUCTION ET LES RESERVES

La lecture du rapport annuel du groupe nous révèle les subtilités du calcul des réserves.

Les réserves du groupe s'élèvent à 6,59 Gb (contre 7,0 en fin 2004) suivant les règles imposées par la SEC (Us Securities and Exchange Commission). Ce sont là les réserves prouvées. P. délimitées par forages et calculées suivant le prix du brut au 31 décembre 05. Ces réserves représentent 12 années de production et un taux de renouvellement pour l'exercice 2005 de 95%.

Ce montant prend en compte le calcul des réserves relevant de contrats buy back et assimilés, qui représentent 28% du total. On sait que dans ces contrats la rémunération de l'opérateur est basée sur une valeur financière payée en brut. Si le cours de celui-ci est élevé, le volume d'huile est plus faible. Les réserves à fin 2005 ont été calculées sur un cours moyen de 50\$ le baril, d'où une baisse en volume par rapport à l'année précédente où

le cours était inférieur. (Notons que le baril était autour de 70\$ peu après)

Pour atténuer l'effet de cette augmentation du prix, le rapport nous dit que « hors impact des variations des prix du Brut », et en se basant sur un cours moyen de 40\$/b les réserves s'élèveraient à 6,77 Gb. Le taux de recouvrement pour l'exercice 2005 serait alors de 120%.

Dans la pratique les sociétés utilisent plus volontiers la notion de réserves prouvées plus probables, ou 2P. Dans ces conditions les réserves du groupe (huile plus gaz) s'élèvent à 20 Gbep- dont 59% de liquides, soit une durée de vie de 22 ans, au rythme actuel.

Ces contrats buy back ont également un impact sur la production, celle-ci passant, en majeure partie de ce fait de 1,69 Mbj en 2004 à 1,62 Mbj en 2005, soit une baisse de 2%.

On le voit les statistiques de réserves et de production doivent être analysées avec beaucoup de soin. Contrairement aux enseignements de l'économie, un renchérissement de la matière première se traduit par une diminution de ses réserves et de sa production.

L'important est de comparer ces résultats avec ceux de nos confrères et concurrents, et là Total fait mieux que ceux-ci.

Alain Perrodon

L'ACTIONNARIAT SALARIE EN CHIFFRES

L'actionnariat salarié ne date pas d'hier, mais sa montée en puissance a jusqu'à présent été extrêmement lente.

Si les premiers textes fixant les règles de l'actionnariat salarié remontent à 1967, le véritable développement date d'il y a une vingtaine d'années. C'est en effet en 1986, avec les premières privatisations d'entreprises publiques telles que Saint-Gobain ou Elf Aquitaine, que l'actionnariat salarié a pris ses marques. L'actionnariat salarié consiste pour les cadres et employés d'une entreprise à acheter à un prix attractif (généralement avec une remise de 20%) des titres de leur entreprise ou à recevoir gratuitement des actions de leur entreprise. L'actionnariat salarié est constitué d'un ensemble de mécanismes à la fois collectifs et facultatifs permettant

aux salariés d'acquérir des actions de leur entreprise. Les actions ainsi attribuées aux salariés peuvent être mises en place par un rachat des titres de l'entreprise, par un achat des titres sur un marché boursier ou encore par une augmentation de capital réservée aux salariés. Les actions des salariés peuvent être détenues directement ou via un organisme de placement collectif (généralement un FCPE). Elles peuvent être mises au nominatif administré (permettant à l'entreprise de connaître l'identité de chaque actionnaire), placées dans un compte titres ou encore profiter du régime fiscal de l'épargne salariale.

PROJET DE LOI SUR LA PARTICIPATION ET L'ACTIONNARIAT SALARIE

Appel de la FAS pour la fin d'une exception à la démocratie actionnariale

Cet Appel a été envoyé fin mai aux cabinets préparant la nouvelle loi sur la Participation et l'Actionnariat Salarié. Cet appel sous forme de Questions / Réponses a été réalisé par Jean-Claude MOTHIE, Président de la FAS et Agnès GAULTIER de LA FERRIERE, Conseillère spéciale de la FAS. Le projet de loi est au Conseil d'Etat, il devrait passer bientôt en Conseil des Ministres puis à l'Assemblée Nationale et enfin au Sénat à la rentrée. La FAS va proposer aux députés des amendements en faveur d'une meilleure gouvernance. La FAS est la Fédération de 26 associations d'Actionnaires Salariés.

Q1 : C'est la première fois, il me semble, que les actionnaires que sont les salariés, les individuels et les minoritaires se regroupent ?

R : En effet, et vous remarquerez que cet Appel est aussi soutenu par des experts de la gouvernance des entreprises. C'est l'un des résultats des rencontres fréquentes qui ont lieu entre nous depuis 2002, à la suite d'une réunion organisée à l'Assemblée Nationale par Patrick Ollier, Président de la Commission Economique.

S'il y a eu quelques incompréhensions au début, en raison de certaines différences, elles sont maintenant dissipées. Le sujet de la gouvernance des fonds fait l'objet d'un consensus total : les actionnaires veulent que les actionnaires salariés (AS) tiennent pleinement leur rôle d'actionnaire en toute indépendance et, le cas échéant, par l'intermédiaire de représentants légitimes. Après tout, un actionnaire est un actionnaire, avec les mêmes risques, les mêmes droits et devoirs, qu'il soit salarié ou non. Et, c'est justement cette situation d'actionnaire comme les autres que nous voulons faire respecter, malgré tous les lobbies qui incitent à la confusion des genres avec les salariés, au profit d'intérêts qui ne sont pas forcément toujours ceux des actionnaires salariés.

Q2 : Quelles sont donc ces différences avec les autres actionnaires ?

R : Longtemps, les autres actionnaires nous ont taxé de privilégiés profitant d'actions décotées, ayant des avantages fiscaux, bénéficiant d'abondements payés par eux, diluant le capital à leur détriment, et de surcroît, pris en main par la direction de l'entreprise. Si tout ceci était vrai, on comprendrait

bien leur opposition ; or, il s'agit essentiellement d'idées toutes faites et nous nous employons à le leur faire comprendre.

En effet, nos actions sont bloquées et dans cette situation, la décote de 15 à 20 % est une réduction systématique normale du prix d'une action indisponible pendant 5 ans : rien d'exceptionnel donc. Quant aux avantages fiscaux sur la plus-value de cession, ils ne sont intéressants que pour l'épargnant salarié qui réalise une cession supérieure à 15.000 €/ an ; en effet, la multitude des petits porteurs est soumise aux prélèvements sociaux (11 % actuellement) sur la plus-value de cession, alors qu'en tant qu'actionnaires individuels, ils en seraient exemptés. De plus, les AS ne touchent généralement pas leurs dividendes, souvent réinvestis automatiquement dans les fonds ; de ce fait, ils ne bénéficient pas des abattements, déductions et crédits d'impôts accordés aux actionnaires individuels, tout en étant soumis, sans plafonnement, aux prélèvements sociaux sur la plus-value résultant du réinvestissement de ces dividendes dans les fonds.

En ce qui concerne l'abondement et la dilution, de nombreux actionnaires savent bien maintenant qu'ils ont intérêt à détenir des actions de sociétés ayant un AS significatif, puisque dans leur ensemble, celles-ci ont de meilleures performances, comme le montre l'IAS (*Indice de l'Actionnariat Salarié déposé par la FAS*) qui surperforme ses indices de référence . Il ne reste donc que le dernier point de l'indépendance et de la légitimité par l'élection de tous les membres des Conseils de surveillance des FPCE. Cette année, profitant de la prochaine loi sur la Participation et l'AS, nous avons rassemblé ce consensus important : les associations d'actionnaires individuels

et minoritaires, les Clubs d'Investissement, la Fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite, les cabinets conseil en gouvernance, un cabinet d'avocats, une société de gestion, ainsi que le syndicat UNSA national et celui de Total nous soutiennent, car nous avons tous les mêmes intérêts d'actionnaires.

Q3 : Mais, il vous manque le consensus avec les organisations syndicales et patronales ?

R : En effet, vous avez tout à fait raison et ceci est parfaitement normal ! Rappelons une nouvelle fois que nous sommes dans le domaine de l'actionariat ; par conséquent, le seul consensus qui importe, est bien celui des différentes catégories d'actionnaires. Néanmoins, comme vous l'aurez sûrement noté, le syndicat UNSA national et celui de la première entreprise du CAC40 Total, sont également à nos côtés ; en effet, ils demandent aussi l'élection de tous les membres des Conseils de surveillance de FCPE, car, en tant que porteurs de parts, ils souhaitent pouvoir y être désignés par des élections, afin d'être investis de la représentativité et de la légitimité garanties par la démocratie actionnariale, ce qui n'a rien à voir avec la simple nomination par le Comité d'Entreprise.

Pour compléter les observations sur notre consensus, remarquons qu'inversement, dans le domaine des relations sociales, on ne demande pas aux organisations patronales et syndicales d'établir un consensus avec les actionnaires.

Q4 : Y a-t-il vraiment un problème de démocratie ? Celle-ci doit-elle s'appliquer aux entreprises ?

R : Entendons-nous bien, il s'agit de la démocratie actionnariale, dans laquelle la règle : « une action égale une voix » est le principe universel de prise de décisions des entreprises capitalistes, qui permet de regrouper les financements de multiples copropriétaires de l'entreprise, en vue d'y investir pour un projet commun. Cette démocratie actionnariale s'applique bien entendu à toutes les entreprises, qu'elles soient ou non cotées en Bourse et il s'agit d'une simple conséquence de l'exigence d'égalité entre les actionnaires apporteurs de capitaux. Les AS apportent aussi leurs capitaux et prennent leurs risques ; ils ont d'ailleurs beaucoup perdu ces dernières années et personne ne leur a contesté leur droit de perdre...

Q5 : Les syndicats ne représentent-ils pas les salariés et donc les salariés actionnaires ?

R : attention au contresens initial assimilant l' AS à un salarié, ce qui a pour conséquence aberrante de nous faire représenter dans de nombreux Conseils de surveillance de Fonds communs de placement d'entreprises par des syndicats. En effet, l'investissement en actions place l' AS dans le domaine de l'actionariat avec tous les risques, tous les droits et devoirs attachés, dont le droit de vote. De plus, en tant qu'actionnaire, il n'a pas de lien de subordination à l'entreprise. Enfin, il n'y a pas lieu de créer une nouvelle instance de dialogue social, puisque nous ne sommes pas sur le même domaine : celui de l'actionariat a ses propres règles définies dans le Code de Commerce.

Dans son rôle d'actionnaire, l' AS doit, soit exercer lui-même ses droits de vote, soit être représenté par des mandataires qu'il choisit lors d'élections libres sur la base : une part égale une voix.

Q6 : L'entreprise fait beaucoup d'efforts, notamment financiers, pour l'épargne salariale pourquoi voulez-vous exclure du Conseil de surveillance la direction de l'entreprise ?

R : En effet, nous apprécions les efforts de l'entreprise car ils sont l'un des gages de réussite de l'épargne salariale. Notre Appel demande à peine plus que les modalités prévues par la sagesse du Législateur dans la loi de 1988, dans laquelle le Conseil du fonds d'AS était uniquement constitué de représentants des porteurs de parts et dans laquelle les droits de vote attachés aux actions étaient exercés par les porteurs !

Si l'on considère, par exemple, quelques actions importantes du Conseil de surveillance : la décision de souscription à une augmentation de capital ou celle d'achat d'actions, le changement éventuel de la société de gestion, le vote en AG et l'apport ou non des actions à une OPA ou OPE, il est éminemment légitime que ce soit les AS eux-mêmes ou leurs représentants légitimes, élus selon les règles de la démocratie actionnariale, qui prennent les décisions affectant leur propre patrimoine et parfois le devenir même de leur entreprise, dont ils possèdent une part du capital.

En ce qui concerne les frais engagés par l'entreprise: documents d'information, organisation des Assemblées Générales, gestion des actions, frais bancaires, agences de communication, sites internet, etc. Ces frais considérables ne donnent pas pour autant à la direction de l'entreprise le droit de nommer la moitié des administrateurs au CA tandis que l'autre moitié serait nommée par les syndicats !

Q7 : Mais alors, comment est-on arrivé à la situation actuelle que tous les actionnaires déplorent ?

R : Il semble que certains intervenants n'aient pas voulu admettre la simplicité de la Loi de 1988 et aient cherché à récupérer des pouvoirs qui ne sont pas les leurs, en distillant une confusion bien entretenue. Les modalités de la loi du 23 décembre 1988 furent anormalement déformées par le décret du 6 septembre 1989, autorisant tout simplement le fonds d'Actionariat Salarié à adopter les règles prévues pour le fonds diversifié ! Toutefois, pris de remords peut-être, les rédacteurs de ce décret ont tout de même limité le nombre des représentants de l'entreprise à un quart des membres du Conseil de surveillance du fonds d'Actionariat Salarié, ce qui ne fut d'ailleurs pas toujours appliqué.

Ensuite, et malgré les nombreuses demandes justifiées de la FAS, la Loi Fabius du 19 février 2001 a changé la présentation ; et, par une simple redistribution des cartes, elle a légalisé dans le Code Monétaire et Financier toutes les possibilités de composition et de désignation de ces Conseils. Ainsi, à côté des possibilités démocratiques d'élections qui sont tout de même parfois utilisées, subsistent celles non démocratiques de nomination de représentants de l'entreprise jusqu'à la moitié des membres et de nomination de représentants des porteurs de parts par le Comité d'Entreprise.

Q8 : Allez vous continuer cette coopération avec ces associations et sociétés qui vous soutiennent ?

R : Certainement. Nous avons des intérêts en commun, en particulier nous veillons à freiner la dérive constatée de financiarisation des entreprises. Les actionnaires nous font confiance pour défendre les entreprises et faire en sorte que



celles-ci puissent entreprendre avec de vrais projets industriels et ne deviennent pas uniquement de pures structures financières.

Q9 : Comment allez-vous poursuivre votre action ?

R : L'avant-projet de loi actuel comporte très peu de points concernant l'AS. Depuis le lancement d'un grand mouvement sur l'AS annoncé par le premier ministre Raffarin fin 2004, suivi par les annonces de son successeur donnant la vedette et toutes les faveurs à l'AS, on peut considérer maintenant que tout cela a fait « pschitt » ! Mise à part, en effet, la reprise des

entreprises par leurs salariés – ce qui n'est pas rien - on ne peut pas dire que l'AS fasse l'objet d'un traitement de faveur : cet avant-projet n'apporte pas de modification dans la composition et la désignation du Conseil de surveillance du FCPE et c'est ce qui nous mobilise donc aujourd'hui.

Le rôle du Parlement va donc être déterminant. Certains députés, en particulier Patrick Ollier, Jacques Godfrain, etc. et des sénateurs comme Philippe Marini, Philippe Adnot, Gilles Carrez etc. comprennent bien la situation des AS et partagent largement nos points de vue d'actionnaires. Ils semblent d'ailleurs bien avoir l'intention de redonner aux AS leur rôle légitime dans la gouvernance de nos entreprises, notamment pour leur permettre de participer à l'analyse des éventuels projets d'OPA-OPE, ce que résume rapidement le terme désormais bien connu de patriotisme économique, lancé par Patrick Ollier en 2005.

Il est clair que pour favoriser le développement de l'AS, il faut le positionner à sa place dans le domaine de l'actionariat : ce qui implique de considérer les actionnaires salariés comme de vrais actionnaires ayant leur rôle dans la gouvernance et de tenir compte du rôle souverain de l'AG des actionnaires, afin que ceux-ci y soient favorables !

Nous comptons donc sur la sagesse du Législateur !!

FAS - 01 57 77 89 12 - 06 61 56 47 96 www.fas.asso.fr
Guide de l'Actionnaire Salarié, publié tous les ans depuis fin 2000, édition 2006 préfacée par Thierry BRETON avec un texte de Michel PRADA - Editions Constellation Multi Média

AMENDEMENTS DE LA FAS PROPOSES AUX DEPUTES

La FAS propose 8 amendements,

A - Amplifier le pouvoir actionnarial des actionnaires salariés

- 1 - Périmètre de l'actionariat salarié
- 2 - Conseil des actionnaires salariés directs

B - Appliquer les règles de gouvernance sans exception

- 3 - Gouvernance des fonds d'actionariat salarié - Conseil de surveillance
- 4 - Gouvernance de l'entreprise - Désignation d'administrateur actionnaire salarié au Conseil d'administration ou de surveillance de l'entreprise

C - Accompagner et promouvoir l'actionariat salarié

- 5 - Institutionnalisation des associations d'actionnaires salariés et de la FAS
- 6 - Disponibilité immédiate des dividendes attachés aux actions détenues dans les OPCVM d'épargne salariale
- 7 - Harmonisation de l'assujettissement aux contributions sociales sur les plus-values de cessions
- 8 - Formation des actionnaires salariés à leur environnement économique, juridique et financier

Amendement 1 - Périmètre de l'actionariat salarié

Dans l'article L225-102 du Code de Commerce, La dernière phrase du 1er alinéa est remplacé par la phrase suivante :

Sont également prises en compte les actions de leur entreprise, tel que défini à l'article L.233-16, donnant droit de vote aux assemblées générales, détenues directement par les salariés et anciens salariés suite à une opération de cession réalisée conformément à l'article 11 de la loi n°86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations, ou aux dispositions du présent code ou du code du travail applicables aux offres réservées, ainsi qu'aux attributions gratuites aux salariés, et conservées de manière continue par ces

salariés et anciens salariés sous forme nominative, ou conservées sous toute autre forme pendant une période d'incessibilité résultant de dispositions législatives.

Amendement 2 - Conseil des actionnaires salariés directs

Dans l'article L443-3 du Code du Travail. A la fin de l'alinéa 3, est ajoutée la phrase suivante :

Dans le cas, où il n'y a pas d'institution d'un fonds commun de placement, est instauré un Conseil des actionnaires salariés directs, dont les membres sont élus par ces actionnaires et parmi eux sur la base d'une action égale une voix ; il dispose de moyens fournis par l'entreprise, afin de regrouper, former, informer, représenter ces actionnaires dans leur intérêt.

Amendement 3 - Gouvernance des fonds d'actionnariat salarié - Conseil de surveillance

Dans l'article L214-39 du Code Monétaire et Financier - Le 2^{ème} alinéa est remplacé par :

Le conseil de surveillance est composé de salariés représentants des porteurs de parts, eux-mêmes porteurs de parts et élus par les porteurs de parts pour un mandat d'une durée maximum de cinq ans. Les membres du conseil de surveillance terminent leur mandat même s'ils cessent d'être en activité. Le secrétariat général du conseil est assuré par un représentant de l'entreprise, sans droit de vote, qui est chargé des fonctions d'administration et qui peut intervenir lors de toute proposition du conseil engageant le financement des frais du fonds par l'entreprise.

- Le 3^{ème} alinéa est remplacé par : Le règlement du fonds précise les modalités des élections des membres du conseil de surveillance représentants des porteurs de parts sur la base d'une part égale une voix.

Amendement 4 - Gouvernance de l'entreprise - Désignation d'administrateur(s) actionnaire(s) salarié(s) au Conseil d'administration ou de surveillance de l'entreprise

Dans l'article L225-23 du Code du Commerce, Les 2 alinéas suivants sont ajoutés : le(s) candidat(s) administrateur(s) actionnaire(s) salarié(s) correspondant au nombre de sièges à pourvoir est (ou sont) désigné(s) par élections au sein du collège des actionnaires salariés. Les candidatures sont libres et doivent justifier d'un nombre raisonnable de parrainages. Les candidats présentent une profession de foi et font campagne avec des moyens équitables fournis par l'entreprise pour cette élection. Le collège électoral est constitué par l'ensemble des porteurs de parts ou d'actions des véhicules collectifs de l'actionnariat salarié et des actionnaires salariés directs. Le vote se fait suivant la règle démocratique : une action ou une part égale une voix. Un candidat ainsi élu par siège à pourvoir est proposé à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires. Les administrateurs actionnaires salariés terminent leur mandat même s'ils cessent d'être en activité.

Amendement 5 – Institutionnalisation des associations d'actionnaires salariés et de la FASD dans l'article L443-3 du Code du Travail. Après le 4^{ème} alinéa, ajout de l'alinéa : Pour aider à la constitution et favoriser le bon

fonctionnement des Conseils de Surveillance des Fonds communs de placement d'entreprise, des Conseils des Actionnaires salariés directs et de l'actionnariat salarié en général, la création d'associations d'actionnaires salariés indépendantes est encouragée par des moyens de communication et de réunions au sein de l'entreprise. Ces moyens font l'objet d'une convention établie entre l'entreprise et l'association, ils sont déductibles des résultats de l'entreprise.

Amendement 6 - Disponibilité immédiate des dividendes attachés aux actions détenues dans les OPCVM d'épargne salariale

Dans le Code Monétaire et Financier Dans l'article L214-39, un dernier alinéa est ajouté :

Les salariés et anciens salariés porteurs de parts d'un FCPE, dont l'actif contient des actions, sont bénéficiaires, lors de la distribution des dividendes, de parts nouvelles dites parts-dividendes correspondant à leur quote-part des dividendes perçus par l'OPCVM.

Ces parts-dividendes sont immédiatement disponibles. Les porteurs de parts sont individuellement informés de l'attribution de leurs parts-dividendes disponibles et en disposent à leur gré.

Lorsqu'elles sont perçues immédiatement, ces parts-dividendes sont soumises au régime général des impôts s'appliquant aux revenus d'actions.

Amendement 7 - Assujettissement aux contributions sociales sur les plus-values de cessions

Dans le Code des Impôts : L'assujettissement aux contributions sociales sur les plus-values de cessions de l'épargne salariale bénéficient du plafond d'imposition des plus-values de cessions des valeurs mobilières du régime général. [une cession annuelle inférieure au plafond (15.000 € actuellement) serait exemptée des contributions sociales (11%) sur la plus-value]

Amendement 8 - Formation des actionnaires salariés à leur environnement économique, juridique et financier

Dans le Code du Travail, L'article L444-1 est complété par l'alinéa :

Les entreprises proposent des formations économique, juridique et financière à leurs salariés, dans le cadre de leur Plan de Formation annuel et du Droit Individuel à la Formation. Elles bénéficient d'une déduction fiscale jusqu'à un montant correspondant aux coûts de 10 heures de formation par an et par salarié formé.

A PROPOS DE GAZ

L'histoire

En ce début du XXI^{ème} siècle, le gaz est à la mode partout ou presque sur la planète. Cet intérêt renouvelé plonge loin dans l'histoire des sources d'énergie. En effet, c'est en 1800 que Philippe LEBON (1767 - 1804) prit un brevet pour un appareil qu'il appela une *thermolampe* et qui permettait d'utiliser du gaz obtenu par distillation du bois, pour le chauffage et l'éclairage. Peu après, le premier procédé réellement efficace d'éclairage des rues

des grandes villes comme Londres et Paris, était le fameux lampadaire connu sous le nom de *bec de gaz*.

Mais, plus de 100 ans après LEBON, la matière première pour produire le dit gaz n'était plus le bois, mais le charbon : on parlait alors de *gaz de houille*, et la plupart des villes de France avaient leur usine à gaz, avec ses fours à coke, ses gazomètres, et un réseau de distribution pour atteindre les ménagères. Dans ma Normandie natale, l'usine à gaz de Bayeux fonctionnait encore à la fin des

années 40. Tout naturellement, quand GDF fut établi après les nationalisations de 1945-46, il reçut en héritage un parc vaste et hétéroclite d'usines à gaz.

Très rapidement, d'autres sources de gaz que le charbon allaient apparaître. On construisit dans les années 50 un *feeder* amenant vers Paris les excédents de gaz de la sidérurgie lorraine. On équipa les usines à gaz de citernes de propane et on distribua à certains endroits de l'air propane. Parallèlement, les GPL, butane et propane en citerne ou en bouteille, se développèrent pour le chauffage et même pour la carburation. Aujourd'hui, ces GPL en France représentent environ 2% de la consommation d'énergie primaire du pays.

Mais la révolution fondamentale fut l'irruption du gaz naturel, dont l'épithète de *naturel* marquait que ce n'était plus un produit fabriqué. En France, symboliquement, le premier gisement d'hydrocarbures découvert après celui de Pechelbronn deux siècles auparavant, fut, le 14 Juillet 1939, le gisement de gaz de St Marcet. Vers la fin de la guerre, en Aquitaine, quelques tuyaux utilisant du tube à canon marquèrent le début de ce qui allait devenir le GSO.

Lacq, le géant :

Mais la découverte de Lacq profond avec l'éruption de 1951, était bien plus qu'un symbole. Ce gisement figure dans la classification mondiale des champs de gaz comme un géant ; il a produit jusqu'à 7 milliards de m³ de gaz commercialisable par an ; il est aujourd'hui presque épuisé, mais après 50 ans d'exploitation. Chacun sait que ce gaz était très chargé en H₂S, dont la récupération fit de la France, pendant quelques décennies, un producteur important de soufre.

Le début de la production de Lacq signa l'arrêt de mort des usines à gaz. Cette disparition changeait de facto la nature de l'entreprise GDF, faisant d'un manufacturier industriel un transporteur vendeur, c'est-à-dire essentiellement un commerçant. En contre partie, l'industrie de la production, du transport et de la vente du gaz devenait inséparable de l'industrie pétrolière. Aussi GDF, à l'image de ses grands concurrents étrangers, n'a eu de cesse de s'assurer la propriété de sources de gaz, par des achats de réserves, puis par une activité d'exploration pétrolière croissante. Aujourd'hui, GDF contrôle environ 15% des quantités annuelles de gaz dont il a besoin pour ses clients.

Très vite, GDF se déclara prêt à commercialiser le gaz de Lacq, mais le Groupe d'état auquel appartenait la SNPA obtint, par le célèbre amendement ARMENGAUD à la Loi de nationalisation de 1946, le droit de transporter et de vendre, à EDF, à l'industrie, et aux distributions publiques, directement ou en association avec GDF, le gaz qu'il produisait en France. Aujourd'hui, TOTAL possède toujours plus de 4500 km de canalisations de transport dans le sud-ouest de la France, le réseau de transport de GDF ayant lui une longueur de canalisations de transport qui excède 30000 km.

Le gaz naturel :

Le marché du gaz naturel a des caractéristiques bien à lui. La première remarque que l'on peut faire est que, d'abord

dans les pays développés, mais aussi dans certains autres, il connaît une grande phase d'expansion. La production mondiale qui alimentait toutes les transactions était en 2004 de 2800 Mds m³.

La même année, l'Union Européenne à 15 avait consommé 485 Mds m³, la part de notre pays étant d'environ 10 %. Les trois chiffres mentionnés montraient une progression par rapport aux années précédentes, qui d'ailleurs se poursuit en 2006.

La part du gaz naturel dans la consommation d'énergie primaire de l'Union Européenne à 15 était en moyenne, toujours en 2004, de 24,5 %, mais elle n'était en France que de 14,6 % à cause du nucléaire alors qu'elle atteignait 38,9 % au Royaume Uni et même 46 % aux Pays-Bas.

Que fait-on donc avec le gaz naturel ? Réponse : des tas de choses ! Ainsi continue-t-on de faire ce que préconisait Philippe LEBON, c'est-à-dire s'éclairer un peu mais surtout se chauffer à la maison, 37 % du total en France, et dans les bureaux, 19 %. Dans l'industrie, 44 % du total, le gaz sert à chauffer, mais aussi comme composant de base chimique. En France, la cogénération, production simultanée de chaleur et d'électricité se développe dans l'industrie, mais aussi dans le résidentiel et le tertiaire : on compte environ 800 installations de ce type.

Dans les pays développés qui refusent le nucléaire, le gaz est devenu le combustible préféré des grandes centrales électriques ; c'est la cas en Allemagne, en Italie et au Royaume Uni. On peut aussi utiliser le gaz comme carburant (GNV) pour des flottes de véhicules. Mais fin 2004, on ne comptait en France que 6000 camionnettes, 1600 autocars et 300 véhicules lourds consommant journalièrement du GNV à partir de 228 stations. L'équilibre économique global du GNV reste toujours problématique.

Par contre, dans certaines conditions très particulières, on peut fabriquer des carburants liquides à partir de gaz par un procédé dit GTL (Gas to Liquids). En Nouvelle Zélande, très isolée dans le Pacifique Sud, une usine met en oeuvre ce procédé à partir de gisements de gaz importants à l'échelle du pays, et qui ont été découverts alors qu'il n'existe aucun gisement de pétrole brut.

D'une façon générale, l'extension des utilisations du gaz naturel est favorisée par la pression des écologistes qui s'attaquent aux émissions de CO₂ et d'autres gaz. L'AFG souligne que le gaz naturel, lors de sa combustion émet 56 kg de CO₂ par Gigajoule, contre 73 kg pour le fioul domestique et 91 kg pour le charbon. Il est aussi admis qu'à technique de combustion équivalente, le gaz émet généralement moins d'oxydes d'azote, et n'engendre ni poussière, ni suie, et pratiquement pas de SO₂.

L'énergie customized

Une caractéristique plutôt nouvelle du marché du gaz naturel est le fait que le gaz est de plus en plus vendu, du moins en Europe, conjointement avec de l'électricité. Ainsi voit-on GDF, même avant son rapprochement avec SUEZ, proposer du courant électrique à ses fidèles clients gaziers. Dans la suite des temps, existeront des firmes qui vendront de l'énergie multiforme, "customized" comme on dit en anglais, c'est-à-dire sur mesure et à la demande.

C'est l'une des tendances fortes de ce marché de l'énergie, dont le caractère transnational s'affirme chaque jour, à l'image de ce qui se fit, il y a bien longtemps déjà, pour le marché du pétrole brut.

Une des conséquences de cette situation est que l'existence d'organismes nationaux disposant d'un monopole d'importation et de vente est devenue très problématique. Les opinions publiques nationales doivent comprendre que ce n'est pas la propriété publique ou privée de ces entreprises qui est en cause au premier chef, mais leur ancien monopole aujourd'hui disparu.

S'affirme en contrepartie la nécessité dans chaque pays de disposer d'un organisme de régulation du marché de l'énergie, tel que la CRE en France dont les compétences couvrent le gaz et l'électricité, et d'avoir une politique nationale de l'énergie sous ses diverses formes qui assure à tous la sécurité des approvisionnements.

Le prix au consommateur

Arrêtons-nous quelques instants sur le problème des prix de vente du gaz naturel au distributeur, c'est-à-dire à celui qui atteint le consommateur final.

Notons d'abord que ce prix de vente ne peut être calculé à partir d'un prix de revient auquel on ajouterait un pourcentage de profit. En réalité, le prix de revient du gaz naturel est pour le producteur, largement arbitraire. Il dépend des frais courants de production, mais aussi beaucoup du montant des amortissements dont on le charge : dépenses de découverte, les fameux intangibles, et part des installations de production qui lui est affectée, puisque nous avons vu que le gaz est rarement produit seul. Inversement, le gaz fatal, lorsqu'on le brûlait à la torche n'avait pas de valeur, mais seulement un coût qui était ajouté au coût de revient du brut, seul produit vendu.

On voit donc aisément que le prix de vente du gaz en grandes quantités à la vanne de sortie du transporteur, où la propriété passe au distributeur, est tout simplement le prix que ce distributeur est prêt à payer au producteur pour se conserver une marge raisonnable, eu égard au prix des énergies concurrentes. Or, les énergies concurrentes sont, pour une large gamme d'utilisations, les produits pétroliers issus des raffineries. C'est pourquoi les formules d'indexation des prix du gaz naturel comportent le plus souvent deux termes principaux : le premier est le prix de vente d'un cocktail de produits pétroliers, le second l'indice des prix de détail, en fait du coût de la vie, ces deux indices étant pris dans le pays de consommation. La discussion des formules d'indexation est l'une des principales pierres d'achoppement des négociations de prix du gaz. Quels coefficients relatifs accepter pour atténuer l'effet d'une crise pétrolière toujours possible, tout en ne donnant pas trop d'impact à l'inflation à venir, que l'on espère d'un côté et que l'on redoute de l'autre ?

Des contrats à très long terme ...

Pendant des décennies, les contrats de vente de gaz aux monopoles gaziers nationaux en Europe étaient à très long terme. Il y avait en particulier un schéma qui consistait à vendre toutes les réserves récupérables d'un champ à partir d'une estimation de celles-ci acceptée par

l'acheteur, comme on disait alors en langage de notaire, *sauf à parfaire ou à diminuer*. L'acheteur devenait ainsi exclusif, mais il devait enlever jusqu'au dernier m³ produit dans des conditions économiques normales. C'est ainsi que, dans les années 70, le groupe des propriétaires de Frigg avait vendu environ 200 Mds m³ de gaz à BRITISH GAS. La négociation de cet énorme contrat avait mobilisé pendant de nombreux mois les DGN d'ELF, de TOTAL et de NORSK HYDRO. Malgré toutes les précautions prises, et elles étaient nombreuses, ce genre de contrat restait un pari sur l'avenir, notamment sur les performances du gisement vendu. En contrepartie, il permettait de lancer le développement du champ, en servant de caution aux prêteurs de fonds.

Un problème analogue se pose pour les usines de GNL dont le coût d'investissement est très élevé. Le découvreur du ou des gisements doit prouver les réserves et trouver un groupe d'acheteurs avant de lancer la construction de l'usine.

Maintenant, au lieu de vendre tout un gisement, on vend plutôt un profil de production et un calendrier, des tranches de quelques milliards de m³, sur 5, 10 ans ou plus. Ceci est possible dans les zones "*matures*", comme on dit en français, telle la Mer du Nord, où il existe un réseau de gazoducs, et où l'on peut satisfaire l'acheteur avec des mélanges de qualité constante, mais d'origines diverses.

... aux cargaisons spot

On comprend ainsi que le commerce du gaz par quantités massives est assez différent du commerce du brut, tel qu'on le pratique aujourd'hui. Dans le cadre de leurs contrats d'achat, les distributeurs enlèvent des quantités dont le montant est fixé d'une manière journalière selon un planning en constante discussion. Certes, la vieille formule du *take or pay* des contrats du siècle dernier n'a plus sa rigueur puritaine, mais la modulation, c'est-à-dire les écarts d'enlèvement journaliers, continue de se payer. D'autre part, le développement du GNL est tel que l'on peut acheter des cargaisons *spot*, parfois même quand elles sont en route sur un méthanier que l'on peut dérouter. Il existe en effet maintenant des Bourses du gaz naturel, où l'on peut acheter ou vendre des quantités dont le prix varie au cours d'une même journée, mais aussi spéculer avec des produits dérivés. En Europe, l'une de ces bourses fonctionne à Londres, une autre au Benelux, et les filiales gazières de TOTAL ont été, dès l'origine, actives sur ces places.

Du \$ à l'€

Un dernier mot sur ce commerce international du gaz, pour marquer une autre différence avec le pétrole brut. Les transactions sur le marché du brut se font uniquement en US\$. Or, les formules de prix du gaz à long terme en Europe dont nous avons parlé, sont le plus souvent indexées sur un panier de monnaies, même si pour le calcul, certains chiffres sont libellés en US\$. Si la zone Euro venait à s'étendre à la totalité ou presque des états européens, on pourrait parfaitement concevoir que la monnaie de compte des transactions majeures de gaz soit

l'Euro, tout comme elle pourrait être le Yen ou le Yuan en Extrême Orient.

Du fait des réserves considérables existantes, les développements dans les utilisations et le commerce du gaz sont loin d'avoir atteint leurs limites. Il apparaît donc d'une saine logique que, chez TOTAL, la modeste DGN

que beaucoup d'entre nous ont connue, soit maintenant une Direction Générale Gaz-Electricité, dont les compétences n'ont pas fini de s'étendre dans des domaines et selon des processus dont nous n'avions pas la moindre idée il y a trente ans.

Au prochain numéro, les réserves mondiales, le GPL...

Pierre Moussel

EXTRAITS DE PRESSE

POLITIQUE PETROLIERE

Riyad estime que le problème qui se pose n'est pas celui de l'existence de ressources en pétroles, qui sont abondantes dans le monde, mais celui de la capacité des producteurs à « livrer » le pétrole aux consommateurs. Ainsi, il faut développer le pétrole, le transporter, le raffiner et fournir les produits nécessaires aux consommateurs, en assurant la quantité et la qualité requises dans les délais requis. « C'est un problème d'investissement », a affirmé récemment Ali Naïmi.

Pétrostratégies - 27 février 2006

Malgré leurs bénéfiques records, les compagnies occidentales s'inquiètent. La production baisse, et les nouveaux gisements se font rares. Le renouvellement des réserves est l'un des problèmes les plus pressants qui se posent à cette industrie.

Courrier international n°799 : 23 fév 2006 - 1^{er} mars 2006
Face à la menace du « peak oil » Total appelle les pays de l'OCDE à « stabiliser » leur consommation pétrolière.

Pétrole et gaz Arabe - 01 mars 2006

La croissance mondiale plaide pour un pétrole cher.

La Tribune - 21 mars 2006

« La théorie économique explique que le prix des énergies non renouvelables... doit augmenter en fonction du rythme d'épuisement des réserves, car plus la demande de ces énergies progresse, plus les techniques de production deviennent coûteuses »

J.P. Petit - L'Expansion - avril 2006

« Nous rentrons dans l'ère de l'énergie aléatoire. Rien ne semble pouvoir bloquer cette marche vers l'inconnu. Pas même la hausse des prix. »

C. Cortina - L'Expansion - avril 2006

Les bénéfiques des compagnies pétrolières se sont envolés. Mais, après leur parcours, les analystes sont très sélectifs.

BIOCARBURANTS

Dominique de Villepin a indiqué que l'incorporation de biocarburants aux carburants atteindra 5,75% du total dès 2008, deux ans plus tôt que prévu par l'Union européenne. « En 2010, nous devons avoir atteint 7%, et en 2015 10% d'incorporation »

Le Fig. Eco - 19 septembre 2005

L'objectif de Paris est maintenant de produire 9,3 millions d'hl d'éthanol et 27,5 millions d'hl d'ester d'ici 2010. Compte tenu du faible rendement énergétique des biocarburants, cela ne permettrait d'économiser que 1,5 à

Les spécialistes s'interrogent sur la capacité des grandes compagnies à maintenir leur capacité de production.

- Fig. Eco - 08 septembre 2004

A l'heure où l'Union européenne évoque une diversification de ses sources d'énergie, Moscou renforce son contrôle énergétique sur ses partenaires.

Les grandes manœuvres de Gazprom, géant gazier étroitement contrôlé par le Kremlin, se déploient en tout cas dans toutes les directions. Déjà présente dans les compagnies énergétiques des pays de l'ex-URSS et de plusieurs pays de l'Est, la compagnie russe semble en passe d'effectuer une percée majeure dans les réseaux de distribution d'Europe centrale, notamment en Hongrie.

Gaz de France est en piste pour devenir le troisième larron du consortium russo-allemand du Gazoduc de la Baltique, mais Gazprom laisse entendre qu'il faudra ouvrir des portes en retour. La même stratégie du donnant-donnant semble avoir cours dans les négociations avec Total sur le gigantesque champ gazier de Shtokman, en mer de Barentz.

Laure Mandeville - 06 avril 2006 - Le Figaro

De leur côté, des journaux russes soulignaient hier que la promesse de la Russie de livrer du gaz à la Chine d'ici cinq ans représentait un risque pour les futures livraisons gazières à l'Europe et pouvait être interprétée comme une réponse aux pressions des Européens

(AFP) - 22 mars 2006

À la différence des autres grands groupes, Gazprom, avec ses plus de 150 000 kilomètres de gazoducs, a tissé une toile si dense qu'il est devenu le centre névralgique de l'approvisionnement en énergie de toute une partie du monde. L'utilisation de sa puissance à des fins stratégiques ou diplomatiques ne fait naturellement aucun doute.

Le Figaro 8 mai 2006

2 Mtep de pétrole, sur une consommation qui tourne autour de 93 Mtep en France. Et ce, au prix d'un soutien fiscal très important. En effet, affinant les calculs d'autres organismes effectués par le passé, L'Inra établit que l'ester de colza (qui est le principal biocarburant) ne deviendrait compétitif vis-à-vis du diesel que si le prix du pétrole atteignait \$75 à \$80/b.

Pétrostratégies - 09 janvier 2006

Pour parvenir à un triplement de la production domestique de biocarburants d'ici 2007, il faudrait mobiliser une

surface agricole de 2 millions d'hectares. Or la surface en jachère, soit 4% de la surface agricole utile en France, ne s'étend que sur 1,2 Mha. C'est une des limites mises en lumière par le récent rapport du groupe de travail auprès de la Commission interministérielle pour les véhicules propres et économes, dirigé par André Douaud, du Comité des constructeurs français (CCFA). Il faudra donc opérer « des arbitrages entre les productions alimentaires et énergétiques », notamment pour la filière colza, ou recourir à l'importation. Enfin, le biocarburant bénéficie d'une politique de défiscalisation dont le coût est évalué à €200 millions par point de pourcentage gagné. Mais à 7 ou 8% d'incorporation, cette charge risque d'être « insupportable », estime l'Ufip...

Petrostratégies – 20 mars 2006

« Les biocarburants ne sont qu'une partie de la solution... Pour une simple raison : la totalité des terres mises en jachère en France ne suffira pas à produire assez d'or vert

LA CHIMIE A LA PEINE

Cependant, la production de la société devrait croître «*significativement*» à partir du quatrième trimestre avec l'entrée en production d'un champ en Angola. «*Le groupe a commencé à améliorer la diversification de l'amont (exploitation) dès 2005*», se félicite un analyste de JP Morgan, qui estime que le groupe présente un «*faible profil de risque*».

Parallèlement, les activités de raffinerie accusent une baisse de 8% des volumes. Cette chute est en partie accidentelle, liée à un arrêt de trois semaines de la raffinerie des Flandres après un incendie. Le résultat de

TOTAL ET SAUDI ARAMCO

Arabie Saoudite : Total et Saudi Aramco signent un protocole d'accord pour la construction et l'exploitation d'une raffinerie à Jubail

Total et Saudi Arabian Oil Company (Saudi Aramco) ont signé en mai un protocole d'accord afin de construire et exploiter une raffinerie d'une capacité de 400 000 barils par jour à Jubail, en Arabie Saoudite. Cette raffinerie sera dotée d'une conversion profonde et sa production sera destinée à l'exportation. La raffinerie traitera du brut lourd Arabian Heavy et produira des produits raffinés de très haute qualité, adaptés aux normes les plus strictes. Le démarrage de la raffinerie est prévu en 2011. «*Ce projet est une excellente occasion d'illustrer la stratégie du Royaume qui consiste à répondre à la demande énergétique mondiale tout en attirant des investisseurs étrangers pour développer son économie*», déclare Abdallah S. Jum'ah, Président-directeur général de Saudi Aramco. «*Je suis fier que Saudi Aramco puisse aider le Royaume dans cette stratégie et je suis heureux que nos collègues et amis de Total soient nos partenaires dans ce projet de grande envergure*».

«*Total se félicite d'avoir été choisi comme partenaire par Saudi Aramco pour la construction de cette raffinerie performante à fort taux de conversion, qui permettra de disposer d'une capacité accrue afin de répondre au mieux*

pour le parc automobile français. Tôt ou tard les intérêts alimentaires et énergétiques se télescoperont ».

L'Expansion – Octobre 2005

Certes, même en consacrant l'ensemble de ses surfaces arables à des cultures productrices de biocarburants, la France n'atteindrait pas l'indépendance énergétique. Cependant, «*l'émergence d'un marché des biocarburants constitue donc bien un bol d'oxygène pour l'agriculture française* ».

La Tribune – 23 mars 2006

La séquestration du gaz carbonique par les plantes revue à la baisse. Pour que les végétaux séquestrent une partie du carbone en excès, il faudrait leur donner de l'engrais comme on fait pour les cultures.

Y. Miserey – Le Figaro – 17 avril 2006

Dire que les biocarburants vont remplacer l'essence et le gazole, c'est une absurdité.

Cl. Mandil – Pétrole et Gaz inf. – mars-avril 2006

cette activité est en outre pénalisée par des marges en retrait de 19% en Europe.

Le troisième pôle d'activité du groupe, le secteur chimie, est affecté par la hausse du prix des matières premières. Le résultat opérationnel de la filiale Arkéma chute ainsi de 44%. La nouvelle ne tombe pas à un moment particulièrement propice pour Total, qui a prévu d'introduire en Bourse cette société le 18 mai, après approbation de l'assemblée générale qui se tiendra le 12 mai.

Le Figaro

aux besoins en produits pétroliers raffinés des différents marchés. Cet accord à long terme vient renforcer notre présence en Arabie Saoudite et consolide notre coopération, déjà ancienne, avec Saudi Aramco», déclare Thierry Desmarest, Président-directeur général de Total. Accord entre les parties

Ce protocole d'accord définit les paramètres clés et la configuration du projet, ainsi que ses principales caractéristiques techniques, commerciales, juridiques et financières.

Afin de réaliser le projet dans les meilleurs délais, les deux groupes ont décidé de lancer sans attendre une étude conjointe d'ingénierie (FEED) et de négocier parallèlement les accords définitifs d'association.

Structure commerciale

L'accord entre Saudi Aramco et Total donnera naissance à une joint-venture détenue à hauteur de 35 % par les deux partenaires. Les 30 % restants devraient être introduits en Bourse sur le marché saoudien après approbation des autorités compétentes. Saudi Aramco approvisionnera la raffinerie au rythme de 400 000 barils par jour de brut Arabian Heavy. Saudi Aramco et Total se partageront la commercialisation de la production.

www.total.com

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Michel Godet, économiste au CNAM, a remis jeudi 8 juin au Premier Ministre un rapport sur les conséquences du vieillissement démographique en France. Il dresse un constat simple. La part des plus des 60 ans dans la population française qui était de 18 % en 1975 passera à 31 % en 2030. Sur la même période, les jeunes de moins de 20 ans passeront de 32 à 21 %. Michel Godet a élaboré trois scénarios de prospective à l'horizon 2030.

Le premier est la poursuite de la tendance actuelle sans inflexion significative. La France comptera en 2030, 66 millions d'habitants et se caractérisera par une faible croissance et des rapports entre générations de plus en plus difficiles. *Le scénario 2*, dit rose prévoit une légère amélioration de la situation démographique avec une population de 70 millions d'habitants. *Le scénario 3* dit noir est construit sur la base d'une population de 59 millions d'habitants. Michel Godet considère que l'âge de la dépendance dans tous les scénarios s'élèvera ; il passera de 78,5 à 84,5 ans de 2000 à 2040 pour les

hommes. En revanche, la dépendance devrait provoquer une explosion des coûts sociaux. Il estime à 180 000 postes dans les établissements spécialisés qui seront à créer dans les trente prochaines années. Les dépenses liées à la dépendance devraient plus que doubler pour atteindre au sens strict du terme 7 milliards d'euros. Le vieillissement de la population devrait entraîner l'essor des emplois de proximité, plus de 500 000 emplois à créer. Par ailleurs, ce vieillissement modifie la répartition de la population sur le territoire. Les retraités fuient le nord et optent pour les côtes ou pour les zones rurales dans les Alpes, la Provence ou le Sud Ouest. Cette migration entraîne le développement de zones résidentielles en milieu rural et oblige de petites communes de mettre en place des services adaptés à une population aisée. En moyenne, selon une étude américaine, l'arrivée d'un retraité crée 0,2 à 0,7 emploi dans sa commune d'accueil.

CA DE VINCI : UN EXPLOIT DE GOUVERNANCE

Le président du groupe de BTP **Vinci**, Antoine Zacharias, un des grands patrons français, a démissionné début juin, dénouement inattendu du duel l'opposant à son directeur général Xavier Huillard, qui a été confirmé dans ses fonctions par le conseil d'administration. M. Zacharias a été remplacé par Yves-Thibault de Silguy, administrateur de VINCI et délégué général du groupe français d'énergie et d'environnement Suez, a indiqué Vinci dans un communiqué.

M. Huillard a été confirmé à son poste de numéro 2, alors que des sources concordantes prédisaient quelques heures auparavant sa révocation. Il a promis de "poursuivre (la) stratégie de développement" du groupe dans les concessions autoroutières et la construction. Dans cette guerre des chefs, le président de Vinci accusait d'incompétence son directeur général qui, lui, dénonçait les rémunérations exorbitantes de son président. Selon **Vinci**, M. Zacharias aurait présenté sa démission "dès l'ouverture" du conseil d'administration à 18H00, "dans l'intérêt du groupe, pour mettre un terme aux troubles existants au sein de sa direction".

"Il y avait un problème de gouvernance qui ne fonctionnait pas depuis le début de l'année, il fallait trancher et c'est ce qui a été fait", a estimé cette source.

Dans une lettre citée par Le Parisien jeudi, envoyée à chaque administrateur, M. Huillard dénonçait le salaire

"très élevé" de M. Zacharias, les "millions" de stock-options dont il aurait bénéficié depuis plusieurs années - 250 millions d'euros selon lui - ainsi que sa demande d'une prime de 8 millions pour le rachat des Autoroutes du Sud de la France (ASF).

M. Zacharias a d'autre part reçu une prime de 12,9 millions d'euros, trois fois le montant de sa rémunération brute de 2005 de 4,29 millions, pour avoir quitté en janvier sa fonction de directeur général. Une prime qu'a validée le 16 mai l'assemblée générale du groupe. Les rémunérations exceptionnelles des dirigeants sont désormais soumises au vote des assemblées générales, conformément à la loi Breton de juin 2005. Cette disposition avait été adoptée après une polémique sur les conditions du départ du PDG de Carrefour, Daniel Bernard, avec une indemnité de 9,5 millions d'euros et une rente de 29,5 millions.

Le groupe affiche une pleine forme. Depuis 1997, quand M. Zacharias avait accédé à sa présidence, le chiffre d'affaires de **Vinci** a été multiplié par trois, son résultat net par 21 et sa capitalisation par 20, a rappelé Vinci.

boursorama.com

NDLR : le 19 juin, Veolia (issu comme Vinci de la CGE) a annoncé mettre fin à sa tentative de rapprochement avec Vinci. Les 2 groupes ont la même capitalisation, 17 G€

« L'ACTIVISME RESPONSABILISE LES ENTREPRISES »

Interview donné par Jean-Aymon Massie au magazine LSA, le magazine de la grande consommation.

Même avec 1% du capital, des actionnaires peuvent faire changer de stratégie des Danone, Heinz ou Carrefour, défend le président de l'Association française de gouvernement d'entreprise, qui pousse les investisseurs « activistes » à s'impliquer dans la marche des entreprises.

LSA – Qu'est ce qu'un « investisseur activiste », et que cherche-t-il ?

Jean-Aymon MASSIE – Il cherche à défendre son point de vue. Concrètement, sont activistes les actionnaires qui osent utiliser leur droit de vote dans les assemblées générales des

sociétés. Osant approuver ou désapprouver tel ou tel item du projet d'entreprise, voire envisager de déposer des amendements dans celui-ci et de faire soumettre ces derniers aux votes des autres actionnaires.

Trop souvent, seuls 25% du capital d'une entreprise sont représentés lors d'une assemblée générale, laissant aux conseils d'administration un blanc-seing quant à la conduite de la stratégie de l'entreprise. C'est la porte ouverte à toutes les catastrophes. Souvenez-vous de Parmalat, géant latin de la distribution de lait pasteurisé qui, faute d'un vrai contrôle, a pu mener des actions frauduleuses. Ce jusqu'au jour où le pot aux roses fut découvert, générant une vraie catastrophe sociale et économique en Italie.

LSA – Mais concrètement, quelle portée pourra avoir le vote d'un petit porteur ou d'une association de petits porteurs, sachant que leur part dans le capital est très largement minoritaire ?

JAM – S'il est seul, un actionnaire très largement minoritaire n'aura, certes, que peu de poids pour contester une décision. Sa seule option pour protester est de vendre ses actions. Il est clair que les investisseurs dits « activistes » sont des gens qui ont des réseaux. Qui peuvent, pour faire poids, convaincre les représentants des banques, des fonds d'investissement ou des fonds de pension présents dans le capital de voter comme eux. Dans des entreprises où le capital est très dilué, si vous arrivez à convaincre 40 personnes détenant chacune 1% du capital, vous commencez à être crédible aux yeux du management. C'est une forme de « class action » ou d'action collective financière. Certains activistes vont plus loin encore, en cherchant à profiter de cette force pour placer des personnes dans le conseil d'administration de l'entreprise.

LSA – Est-ce un bien ou est-ce un danger pour les entreprises ? L'intérêt des investisseurs n'est-il pas de rechercher des plus-values à court terme ?

JAM – Je me définis comme un activiste. J'aurais donc du mal à vous dire qu'il y a un danger pour les entreprises. Certes, il existe différents types d'investisseurs institutionnels dont les intérêts peuvent diverger. Néanmoins, les grands fonds de pension tels CPRS (Californian Personal Retired Services), Hermes, ABP, qui prennent aujourd'hui de plus en plus de poids dans l'économie européenne, ont des visions de long terme. Ils sont les garants des retraites de nombreux citoyens. Par conséquent, leur implication, leur regard sur les stratégies d'entreprises a du bon. Ils doivent s'assurer qu'elles existeront encore demain. Alors même qu'un mouvement de concentration semble inéluctable en Europe, notamment dans les secteurs de la distribution ou de l'alimentation pour conquérir l'ensemble du marché. Il ne faut pas risquer de nuire à son image si l'on veut convaincre 600 millions de consommateurs d'adhérer à vos produits. Le monde des produits de grande consommation est un secteur particulièrement exposé à des réactions de boycott, d'action collective...Ce fut le cas pour Nike, lorsque certains ont découvert qu'en Birmanie des enfants travaillaient sur les chaussures, ou pour Danone au moment de la vente de ses biscuits LU.

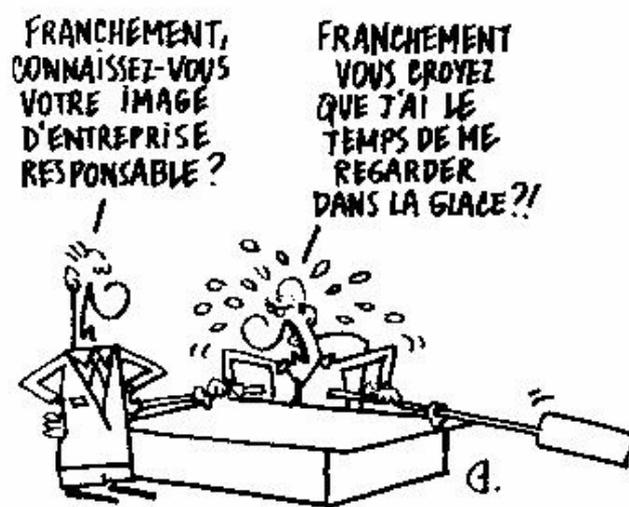
LSA – Qu'attendent donc les investisseurs activistes des entreprises ?

JAM – De l'information, beaucoup d'informations claires et fiables avant tout. Ensuite, une stratégie dynamique et responsable aux yeux de la société. Elle doit montrer son intérêt tant pour la dimension économique de son activité que pour le

respect de l'environnement ou des hommes qu'elle fait vivre, directement ou indirectement, d'ailleurs.

LSA – Ce sont les bases du développement durable que vous citez !

JAM – Évidemment ! Et je crois sincèrement que les entreprises ne peuvent plus fermer les yeux sur les conséquences sur les sociétés de chacune de leurs actions. Tant au niveau local qu'à l'international. Elles doivent investir sur le long terme. Construire aujourd'hui une usine sans prendre en compte la problématique de réduction des émissions de gaz dans l'atmosphère, c'est faire courir à l'entreprise un risque d'image grave pour demain. Autre exemple : si une entreprise, pour des raisons stratégiques, doit effectuer un recentrage de ses activités et, donc, se séparer d'une partie du personnel, elle doit pouvoir le faire. Mais il ne lui sera pas pardonné par les consommateurs, les collectivités locales, etc., de ne pas se soucier de l'avenir des salariés licenciés.



LSA - Que risquent les entreprises qui ne suivent pas les indications des investisseurs activistes ?

JAM – L'ultime recours des investisseurs est de vendre leurs actions. Une initiative qui a pour conséquence non négligeable de fragiliser les entreprises, d'en faire des cibles rêvées d'une OPA [opération publique d'achat, NDLR] plus ou moins hostile. Les gagnants de demain ne seront pas forcément les plus grandes sociétés. Mais les plus dynamiques et les plus investies dans une politique qui tient compte de toutes les dimensions du développement durable, notamment l'humain.

LSA – C'est vrai pour les entreprises cotées en Bourse. Mais quid des entreprises encore majoritairement familiales, comme c'est encore souvent le cas dans l'agro-alimentaire ou la distribution ?

JAM – Vous savez, de nombreuses entreprises dites familiales sont en réalité dans les mains de plusieurs personnes appartenant à une même famille. Les dissensions existent, et les actionnaires « minoritaires » peuvent en jouer. C'est peut-être plus difficile ou plus long, mais cela finit par arriver. C'est ainsi que le fonds d'investissement Starwood Capital a pu prendre les actifs de la famille Taittinger, en juillet dernier, pour devenir le deuxième groupe hôtelier de France et d'Europe.

Propos recueillis par Céline Astruc – LSA N°1953

FUTUR DU PETROLE : DES EXPRESSIONS TROMPEUSES

Les expressions les plus communes ne sont pas pour autant les plus fiables comme nous l'a appris Montaigne : « l'usage nous dérobe le vrai visage des choses ». La formule des 40 années de production assurées en est un premier exemple.

« Une illusion d'optique vient de ce que les réserves prouvées sont souvent exprimées en multiples de la consommation de l'année de publication, ce qui transforme insidieusement un volume en durée. En 2001, par exemple, les réserves prouvées ... représentaient 41 fois la consommation de l'année 2001.

Puis le raccourci médiatique passe par là, et la phase rigoureuse « le pétrole accessibles de manière certaine à l'avenir représente 41 fois la consommation de l'année passée » devient la phrase approximative « il y a 41 ans de pétrole », donnant alors l'illusion que nous sommes tranquilles pour une durée équivalente. » (JM JANCOVICI et A GRANDJEAN, Le plein s'il vous plaît ! éd. Seuil)

L'erreur de cette interprétation, source de bien des illusions, repose sur deux méprises.

La première est précisément le caractère variable dans le temps de la production comme des réserves. Tout en faisant l'hypothèse, au moins sous entendue, du caractère constant de la production, on prévoit une croissance de celle-ci de 1 à 2% par an dans la ou les prochaines décennies. Ce qui ne peut que se traduire par une réduction du capital année de 5 à 10 ans.

Le second terme, les réserves, ne reste constant que si la soustraction des productions est compensée par l'addition de nouvelles découvertes. Ce qui ne saurait avoir qu'un temps. Cette situation est particulièrement bien illustrée lorsqu'on ramène le montant des réserves à l'année de leur découverte, ce qui estompe les améliorations et additions secondaires de récupération comptabilisées dans les réévaluations plus ou moins annuelles généralement pratiquées. On constate alors une baisse constante du ratio. R/P

L'estimation du volume des réserves est une autre cause d'incertitude. On se rappelle que dans les années 80 les pays de l'OPEP ont accru brusquement leurs réserves en l'absence de toute découverte, dans le but d'augmenter leurs quotas de production. Ces réserves « politiques », que l'on a évalué à plus d'une dizaine de milliards de tonnes, ont accru du même coup le capital années de productions. En s'en tenant aux réserves « techniques » nombre d'années de production passerait d'une quarantaine à une trentaine d'années.

La seconde erreur est une certaine ignorance de la réalité géologique de l'exploitation des gisements, pour s'en tenir à l'essentiel. Dans la réalité la production atteint rapidement un plateau, avant d'amorcer un déclin sensiblement plus long, le plus souvent abrégé pour des impératifs économiques.

Le géologue allemand K Hiller a illustré cette évolution dans une communication au 15^{ème} congrès mondial du pétrole, (V3, p184-189), montrant que la traduction en années du ratio R/P ne présentait une certaine validité que lorsque la production approchait de sa valeur maximale. Du fait de la déplétion de réservoir, la production fléchit sensiblement avant l'échéance brutale donnée par le quotidien R/P pour se poursuivre au-delà de cette date, le profil étant lui-même déterminé par les caractéristiques du brut et du réservoir.

L'évolution plus ou moins concomitante des deux termes production et réserve entraîne une certaine stabilité de leur rapport. Ainsi les Etats-Unis (48 Etats) présentent avec constance une durée de vie de leurs réserves d'une dizaine d'années depuis des décennies, bien que leur production soit passée de 7,5 Mbj en 1965 à 5,4 Mbj l'année dernière. On a tout lieu de penser que ce ratio se maintiendra à la même valeur jusqu'à la production du dernier baril.

Cette traduction en années de production garde sans doute un certain intérêt à l'échelle d'une société fonctionnant en quelque sorte en flux tendu, ce ratio représentant son capital hydrocarbures.

En tout autre cas il ne saurait être un indicateur de prévision de production, encore moins un facteur de « tranquillisation ». Comme l'écrit l'expert MR Smith c'est « an even greater illusion ». Il est curieux de constater "how conventional oil wisdom was consistently wrong", pour reprendre le titre d'un ouvrage du banquier pétrolier Matt Simmons.

Dans un domaine voisin on ne peut qu'épingler une autre expression favorite de certains optimistes selon laquelle l'âge de la pierre a cessé bien avant que l'on assiste à la disparition de ce produit. Sous entendu l'âge du pétrole ne saurait prendre fin avec l'épuisement de ses réserves. L'histoire nous enseigne que l'âge de la pierre a pris fin lorsque l'on eut découvert les premiers métaux, le cuivre et l'étain et maîtrisé leurs alliages avec le bronze, matière première de nouvelles armes plus efficaces. Ce fut, à la fin du néolithique substitution par l'arrivée d'un produit plus performant. On ne voit rien de comparable aujourd'hui où l'on recherche plutôt désespérément un produit de remplacement au pétrole... (à suivre)

Alain Perrodon

TOTAL - AUGMENTATION DE CAPITAL - COMPARAISON DES OPERATIONS 2004 ET 2006

L'augmentation de capital réservée aux salariés, dont la période de souscription s'est achevée pour l'ensemble du monde le 24 février 2006, a été un succès.

En effet, **60 500 souscripteurs** dans **100 pays** et plus de

500 sociétés ont participé à cette opération, pour un montant total de souscription de **464 millions d'euros**, conduisant à la création de **2,8 millions d'actions** (0,44% du capital social).

Le tableau comparatif ci-après vous donne le détail de l'évolution des principaux paramètres d'appréciation entre les deux dernières opérations menées.

	Augmentation de capital 2004	Augmentation de capital 2006	Variation en %
Nombre de pays participants	93	100	
Nombre de souscripteurs	52 032	60 478	16,2 %
>> France	31 415	35 347	12,5 %
>> International	20 617	25 131	21,9 %
Taux de souscription	40 %	44 %	10,3 %
>> France	47 %	50 %	7,0 %
>> International	33 %	38 %	14,1 %
Prix de l'action	107,90 euros	166,60 euros	
Nombre d'actions souscrites	3 434 830	2 784 310	
Montant de la souscription	370,6 millions d'euros	463,9 millions d'euros	25,2 %
Ordre moyen en nbre d'actions	66	46	
Ordre moyen en euros	7 121	7 670	7,7 %

Grand succès pour l'opération d'augmentation de capital 2006

Le succès de cette augmentation de capital traduit la confiance et l'**adhésion des salariés** dans les projets, la stratégie et l'avenir de Total. Le taux de souscription, en hausse de 10%, atteint 44% pour l'opération 2006, contre 40% pour celle de 2004.

Et cette forte progression s'explique en grande partie par la mobilisation d'un réseau de 500 correspondants actionnariat dans le monde, et de plus de 100 correspondants pays. Cette opération a ainsi pris de l'ampleur à l'international : plus de 25 000 collaborateurs internationaux ont souscrit en 2006, soit une progression de 22% par rapport à l'opération 2004. Le taux de souscription à l'international progresse de 14%, pour atteindre 38%. S'il reste inférieur au taux de souscription en France (50%), sa progression est deux fois plus rapide qu'en France. Certaines zones (Moyen-Orient, Afrique et

Océanie) présentent des taux largement supérieurs.

Cette opération d'augmentation de capital est également un succès sur le plan du **montant des souscriptions**. Ainsi, l'ensemble des souscriptions ont-elles atteint 464 millions d'euros, soit 25% de plus qu'en 2004. L'ordre moyen passé par les collaborateurs progresse de près de 8% et se situe autour de 7 670 €, ce soit l'équivalent de 46 actions.

Près de 2.8 millions d'actions ont été créées. Le succès de cette opération renforce la place de l'actionnariat salarié de Total **avec 3.75% du capital** détenu à l'issue de l'opération. La participation des salariés dans le capital social de TOTAL S.A. était de 3,31% avant l'opération.

Source Intranet

NDLR : seulement 9600 retraités ont souscrit parmi 60 000, soit 9% , dommage!

BILAN SOCIAL & PATRIMONIAL INDIVIDUEL

un bilan retraite, patrimonial ou successoral peut vous être évalué gratuitement : merci de vous signaler, les coordonnées d'un agent d'assurances vous seront alors communiquées.

BULLETIN D'ADHESION (AVAS) Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du Groupe Total

NOM :	PRENOM :	
Adresse :	Téléphone :	e mail :
Je vous adresse, ci-joint, un chèque à l'ordre d'AVAS : Cotisation de base : 20 € - Cotisation de soutien : 40 €		
A renvoyer à : AVAS, Immeuble Galilée Bureau 131 - 51, Esplanade Ch. de Gaulle, La Défense 10, 92907 Paris La Défense, France		
Tél : 00.33.1 41 35 92 21 - Fax : 00.33.1 41 35 35 04 - e-mail : avas@total.com		

Bureau : MM Massie, Marabelle, Clergeat, Butori, Perrodon, Chasseguet, Georger ,Olivier, Biermé, Legros, Lembeye, Rodgold

Merci aux adhérents qui ont réglé la cotisation. Nous vous devons en échange de bonnes informations. Nous souhaitons maintenir le lien entre la petite famille l'AVAS et le Groupe pétrolier que vous avez contribué à développer !